

REMERCIEMENTS
KÚ DÓ NÚ MÈ

- Je remercie Dieu Tout-Puissant, généreux donateur de toutes les facultés dont l'homme dispose. Tu m'as donné les facultés linguistiques.
- J'exprime toute ma reconnaissance à Monsieur Albert Bienvenu AKOHA, Professeur de Linguistique, mon Directeur de recherches pour sa rigueur dans le travail, sa disponibilité et sa promptitude à répondre à toutes mes sollicitations.
- Que tous mes autres professeurs de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire de la FLASH / UAC reçoivent l'expression de ma profonde gratitude.
- Je remercie sincèrement mon épouse Grâce-Amen Fifatin SANGNINON qui m'accorde son soutien matériel et spirituel, et qui accepte de supporter mes longues absences.
- Je ne puis oublier les fonctionnaires de Police Irène GAGA et Sévérin DOSSOU-GBETE pour leur soutien indéfectible tout au long ma formation ; qu'ils en soient bénis !
- J'exprime particulièrement ma reconnaissance à M^{me} Aline HOUNTON, informaticienne pour son travail méticuleux.
- Que Monsieur Bernadin TAVI, Professeur certifié de français, reçoive l'expression de ma gratitude.
- Je remercie Appolinaire MEDAGBE, Professeur certifié de philosophie pour tout son soutien.

- Je remercie tous mes amis de la promotion DEA 2005-2006 pour leur franche collaboration.

- J'exprime mes sincères remerciements à toutes les autres personnes qui m'ont accordé leurs soutiens d'ordres matériel, financier, technique, spirituel.

- Un dó gbe nú Mawù Tó Núbiwu kpétó. É wé nó ná nunywe alókpa'ókpa lé bi gbetó.
- Un dó gbe nú mèdaxó Albert Bienvenu AKOHA. É wè nó dé mú dó aliji.
- Un dó gbe nú Mesi gance de lé bi. Yè wè ná mì kplón káká je há éló jí.
- Un dó gbe nú asicè Grâce-Amen Fifátîn. É wé nó gó alo nú mì, bó nó xò dè nú mì tgbè.
- Un dó gbe nú kponzowató Irène GAGA kpódó Sévérin DOSU-GBETE kpó. Ye nyó xomè taùn.
- Un dó gbe nú wegbojinótó Aline XUNTÓN. É wé wa azó éló bi lyngbé lyngbé.
- Un dó gbe nú Bernadin TAVI kpódó Appolinaire MÈDAGBE kpó. Nù kplómótó nukúndéji wè ye nyí.
- Un dó gbe nú lógó nú mító xwénù kpo zonu kpo bí.

DEDICACE

A

- Ma chère et aimée épouse Fifatin Grâce-Amen SANGNINON ;
- Mes fils Sènafifa Dieu Triomphe, Soussouni Béni et leurs frères ; afin

qu'ils sachent que ma détermination et mon zèle au travail qui m'épuisent chaque jour ne visent que la recherche d'une affirmation de ma dignité en tant qu'être humain doué d'une intelligence.

Je veux laisser un nom, briser les portes de l'effacement total, tuer la rage d'une mort absolue.

Je veux être immortel!

Wi ba ɔ́otanúmè sín wema é́lɔ́,

Me sɔ̀sù sín wema é́lɔ́, un wlan nú

- asivive, asi yiwan na ce Fífátîn Grâce-Amen SÁNYÍNÒ.
- Visunu ce Sénáffá Dieu Triomphe, Susuni Béni, Sénútò Amen
Hosanna kɔ́dɔ nɔ̀vi yetɔ̀n léé kɔ́.

Ye ni tunwùn ɔ́ mé ji akpakpa nɔ̀ sɔ̀ mì dɔ̀ azɔ̀ wũ.

Azɔ̀ é né wé nó cí jice ayihɔ̀ngbe tɛ̀gbɛ,

Bó nó ná mì jlo bó nú má kán wezu káká bó ná nyí gbɛ́tɔ̀ kɔ́égan è nó ɔ̀
nunyetɔ̀n xlé é b ɔ̀ to nó kpà é.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LE MARIAGE ET LA DOT....	24
CHAPITRE PREMIER : VERS UNE SEMANTIQUE DU MARIAGE ET DE LA DOT.....	25
CHAPITRE DEUXIEME : ORIGINES DU MARIAGE ET DE LA DOT.....	28
DEUXIEME PARTIE : LES RITUELS DU MARIAGE ET DE LA DOT.....	34
CHAPITRE PREMIER : LA CONCEPTION DU MARIAGE.....	35
CHAPITRE DEUXIEME : LES RITUELS DE LA DOT.....	44
CHAPITRE TROISIEME : LES RITUELS DU MARIAGE.....	66
TROISIEME PARTIE : PROFANATION DU MARIAGE, UN HERITAGE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE.....	85
CHAPITRE PREMIER : L'EMANCIPATION DE LA FEMME ET SES CONSEQUENCES.	86
CHAPITRE DEUXIEME : VERS UNE REGLEMENTATION.....	94
CONCLUSION.....	98
ANNEXE 1 : Les notes du bas des pages	102
ANNEXE 2 : Un corpus des chansons circonstancielle de la dot.....	104
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	114

INTRODUCTION

Le monde évolue. Tout change. Tout change pour le bonheur ou le malheur de l'Homme. Est-ce pour le meilleur ou pour le pire ?

Cette dynamique observée de nos jours est certes le résultat de l'insatisfaction permanente et quotidienne de l'être humain qui cherche sans cesse à adapter ses besoins aux réalités de l'heure. Mais pourquoi, cette recherche effrénée, de satisfaction des besoins qui tend à défigurer, dénaturer voire détruire la vertu et l'ordre initialement établis préoccupe si tant les mortels ?

Il n'est nul doute que la famille, composée d'un mari, d'une femme ou des femmes et de leurs enfants constitue la cellule primordiale de la société, le premier cadre pour l'éducation. Mais en observant minutieusement notre environnement social, nous faisons des constats peu encourageants qui suscitent réflexions.

D'abord, l'avènement des civilisations occidentales en Afrique, accompagnées de la théorie de l'émancipation de la femme, a fait perdre à la famille son unité qu'on lui reconnaît du temps de nos aïeux. L'amour romantique, romanesque et livresque a gagné du terrain, pour imposer désormais sa loi et perturbe dangereusement les unions conjugales. Les gardes fous des coutumes africaines qui assuraient la pérennité des liens conjugaux ont été foulés aux pieds, peut-être par complaisance, ou bien dans beaucoup de cas par ignorance, et l'on assiste régulièrement à des conflits conjugaux permanents qui s'accroissent, s'aggravent et disloquent les familles.

Ensuite, peu de mariages sont consentis entre collectivités comme le recommandent formellement la coutume et la culture ; mais ils sont plutôt « célébrés » entre individus – les deux amoureux – et ceci dans les boîtes de nuit qui jonchent nos villes, dans les bars et restaurants, dans les marchés, dans les buvettes, aux coins de rue, et sur les places publiques.

Ce comportement peu orthodoxe et moins recommandable garantit assurément au mariage une vie éphémère qui aboutit fréquemment à une séparation ; laquelle séparation conduit beaucoup de femmes à abandonner le toit conjugal après un ou deux ans de ménage, sinon après un ou deux enfants. Beaucoup de ces dernières sont astreintes par conséquent à une vie de débauche où elles jalonnent au soir les grandes artères de nos villes et ou les abords des marchés dans les campagnes pour se livrer à la commercialisation du sexe.

Le mari quant à lui, se refuse de prendre toute responsabilité d'époux, craignant désormais de s'engager dans un nouveau lien de mariage car il ne veut pas vivre la même situation qu'Arouna face à Anatou comme nous le lisons dans *Un piège sans fin* d'Olympe-Bhélly QUENUM.

Cette situation qui annonce la ruine de la société africaine interpelle notre conscience. Voilà pourquoi nous avons choisi de mener nos réflexions sur le thème : *Les formes de représentations symboliques et la conception du mariage dans l'aire culturelle fon*, car le mariage et la dot sont censés garantir l'équilibre, l'harmonie et la symbiose au sein de la communauté. Ce travail revêt donc une importance capitale en ce sens que :

depuis près d'un demi-siècle que des pays africains ont accédé à la souveraineté nationale et internationale, et surtout par ces moments où toutes les bouches exécutent l'hymne de la mondialisation de la culture et de l'économie, le peuple noir continue de rechercher son équilibre culturel dont dépend aussi son développement. Il serait donc intéressant de mettre à la disposition du public africain cet outil sémio-sématique, culturel et didactique pour son édification.

Aujourd'hui, la non-observance de certaines valeurs éthiques conduit progressivement notre société vers une ruine culturelle qui peut constituer un blocage pour le développement du continent. Il importe, en conséquence, d'aider un tel public culturellement déboussolé à reprendre conscience et à cerner de près la vertu du mariage et de la dot : c'est là une disposition salutaire, aussi bien pour les générations présentes que futures.

Il est souhaitable que nos concitoyens comprennent que la conservation de la pratique du mariage, accompagnée de celle de la dot selon nos coutumes, constitue même une garantie sécuritaire qui rassure la marche vers le développement, défi majeur de ce millénaire dynamique. Cette conservation n'a aucun caractère rétrograde comme l'estiment beaucoup de gens aujourd'hui.

De plus, certains individus continuent de penser que les coutumes africaines constituent un frein pour l'éducation. Cette position mérite d'être formellement combattue et corrigée par une prise de conscience et une refonte de mentalité par rapport à nos réalités.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, nous nous proposons de mener la démarche scientifique qui suit :

Nous étudierons d'abord les origines du mariage et de la dot dans leurs généralités sans négliger la sémantique de chacun de ces vocables.

Ensuite, nous aborderons la célébration de la dot et du mariage où un intérêt particulier sera accordé aux différentes étapes des rituels observés dans l'aire culturelle fon.

Enfin, le travail s'achèvera par une étude sémiologique car, étant des faits de société, la dot et le mariage n'échappent point au couple sémiologie / sémiotique.

REVUE LITTERAIRE

Revue de littérature

La revue de littérature est une étape importante de la méthodologie scientifique. Elle consiste à faire le point des différents auteurs qui ont eu à aborder le sujet dans un premier temps ; dans un second temps, appréhender l'angle sous lequel le sujet est abordé par ces différents auteurs et enfin fixer les modalités sous lesquelles l'on a voulu inscrire son travail.

Ceci étant, la société africaine, vieille mère de l'humanité a ses rites et coutumes aussi vieux qu'elle-même. Elle a donc une histoire et un riche passé en matière de civilisation. Elle se démarque alors complètement de ces diatribes amères qui font dire maladroitement ou à raison à certains des occidentaux qu'elle n'a pas d'histoire ou qu'elle n'a pas de civilisation. Ils ont une seule considération qui fait état de ce que l'Afrique n'a pas connu l'écriture. Mais il est une question à se poser pour cerner la fausseté de cette assertion à savoir : une hirondelle peut-elle faire le printemps ? Et donc scientifiquement une hypothèse assermentée peut-elle faire la science ? On peut donc dire que, l'Afrique comme tout peuple, même des confins les plus reculés du vrai occident a connu une nature primitive dont les fondements en constituent la vraie culture où se cultive le développement. Les exemples sont nombreux et édifiant par-dessus tout : les Etats Unis d'Amérique, la Chine et bien d'autres qui ont connu une véritable émergence. Nous pouvons comprendre par là une chose : ces pays suscités ont puisé du fond de leur culture les ressources nécessaires pour leur développement global. Ce que nous réclamons et voulons conserver pour que se perpétue la tradition, et se transmette de génération en génération, c'est à juste titre que nous le faisons. Ce dont il est question ici, la dot et le mariage ont une histoire, qui est spécifique aux Africains et particulière aux Béninois. En effet, le mariage tel que conçu et connu dans la tradition béninoise est au-delà de l'apparence, l'union ou plus précisément l'alliance entre deux familles au bas mot. Sinon il va au delà pour inscrire sur l'échiquier matrimonial quatre familles. La dot qui le soutend est une vieille pratique de l'Afrique qui existait et se perpétue de nos jours dans certaines de ses contées. Certes, la dot existait dans la culture occidentale, mais elle n'a jamais revêtu les mêmes caractéristiques que celle des sociétés africaines. La dot occidentale est un ensemble de biens apportés par la femme ou par sa famille pour subvenir aux besoins du nouveau ménage qui se fonde. En droit romain par exemple, la dot est l'«ensemble des biens apportés par la femme pour contribuer aux charges du

ménage »¹. Elle est aussi définie par l'ancien code civil français comme le « bien que la femme apporte au mari pour supporter les charges du mariage »².

De ces définitions, les biens dans la conception occidentale sont apportés par la femme. Dans la vision africaine, c'est le futur mari ou sa famille qui apporte des biens non pas au profit du nouveau foyer, mais non seulement au profit de la famille de la femme, mais aussi au profit de la femme elle-même. La dot africaine constitue «un ensemble d'objets et de cadeaux en espèces ou en nature offert par la famille du fiancé à celle de la fiancée pour exprimer l'hommage que la famille demanderesse rend à la belle famille et à la femme, et aussi pour avoir des enfants légitimes jouissant de tous les droits civils et civiques »³. Anna Claude CAVIN a défini comme un « symbole d'alliance entre les familles. »⁴

La littérature jusque là fouillée a évoqué successivement l'implication de la famille et montre distinctement que le mariage en Afrique noire n'est pas le compromis entre deux personnes, mais entre deux familles au moins. En Afrique traditionnelle, « la femme devient épouse lorsque la dot est versée partiellement ou intégralement. Elle est la condition de légitimation de l'union. Le lignage du jeune homme doit s'acquitter de cette obligation coutumière puisque la jeune fille est considérée comme une source de richesses humaines par sa fécondité et par son travail⁵. La dot s'impose comme une obligation sociale et morale qui consacre le mariage. »⁶

En Afrique, le mariage revêt différentes formes. Il s'agit entre autres du mariage moderne et du mariage traditionnel. Le mariage moderne ou civil est celui régit par les dispositions des codes adoptés par les Etats africains au

¹ **KONE(M.) et N'GUESSAN(K.)** ; *Socio-Anthropologie de la famille en Afrique. Evolution des modèles en Cote d'Ivoire*, P.83

² **GUICHARD(S.)**, *Droit patrimonial de la famille au Sénégal (Régimes patrimoniaux-libéralités-successions)* ; LGDJ-NEA, Collection bibliothèque africaine et malgache, Droit-Sociologie politique et Economie, Tome XXXII ; 1980 p.150

³ **DJOBO (B.)** ; *la dot chez les KOTOKOLI de SOKODE*, Recueil Penant, 1998, P.92

⁴ **CAVIN (A-C)** ; *droit de la faille burkinabé ; le code et les pratiques à Ouagadougou* ; l'Harmattan, 1998, P.92

⁵ L'institutionnalisation de la dot répond à un besoin de compensation de la perte que subit la famille qui cède une de ses membres en mariage, car la femme joue un rôle clé dans la production et la reproduction des acteurs sociaux. On peut lire à ce sujet l'analyse de **Cheick ANTA DIOP** in : *l'Unité culturelle de l'Afrique*, Présence Africaine, 1992, P.33

⁶ **MUNZELE MUNZIMI (J-M)** ; *les pratiques de socialité en Afrique* ; Editions Publibook ; 2006, P.36

lendemain des indépendances⁷. En revanche le mariage traditionnel est celui qui existait en Afrique depuis des temps immémoriaux, depuis des générations, bien avant la colonisation. Selon les droits traditionnels négro-africains, «le mariage est le contrat par lequel le chef d'une famille agissant au nom et pour le compte de cette dernière, engage une jeune fille avec ou sans consentement et sur laquelle il exerce la puissance paternelle dans les liens conjugaux avec un homme, membre d'une autre famille représentée par son chef et moyennant une contrepartie telle qu'elle est définie par la coutume de la jeune fille».⁸

C'est en cela que le Professeur MBOYO-EPEMGE dans le mariage zaïrois⁹ « une institution qui, à la demande propre de jeunes gens de sexes différents, futurs époux, ou à la demande d'un membre du clan, en accord avec un autre membre d'un autre clan non apparenté, réunit solennellement et publiquement les membres du clan des futurs époux, en présence ou non de ces derniers, en vue de proclamer, après acceptation de la dot, l'union conjugale de jeunes gens et de leur clan en leur souhaitant bonheur et procréation »¹⁰.

La dot occupe donc une place capitale dans le mariage traditionnel, elle scelle définitivement le mariage.

Comme l'ont su remarquer Mariatou KONE et N'Guessan KOUAME, le paiement de la dot est « un acte qui permet de rendre le mariage légal aux yeux de la communauté »¹¹.

Dans la tradition purement africaine, il est difficile de dissocier la dot du mariage traditionnel, « l'importance de cette raison d'être du mariage s'exprime dans de nombreuses sociétés africaines par le versement d'une

⁷ Le code civil français applicable au Bénin avant l'avènement du Code des Personnes et de la famille.

⁸ **KOUASSIGAN (G-A)**, *Quelle est ma loi? Tradition et modernité dans le droit privé de la famille en Afrique Noire Francophone*, Pédone, 1974, pp.210-211.

⁹Actuelle République Démocratique du Congo (R.D.C) située en Afrique Centrale.

¹⁰ **MBOYO (E.)**, Conférence - débat sur le code de la famille, Kinshasa, juin 1986, p. 19, cité par Joséphine **BITOTA MUAMBA**, *Recherche sur le statut juridique de la femme en Afrique*, Thèse de doctorat en droit, Université des sciences sociales de Toulouse, octobre 2003, en ligne sur www.biu-toulouse.fr, p.89 (consulté le 25 Mars 2011).

¹¹ **KONE (M.) et N'GUESSAN (K.)**, *Socio-anthropologie de la famille en Afrique, Evolution des modèles en Côte d'Ivoire*, op. cit. p.89.

compensation matrimoniale ou d'une dot par une famille ou un lignage, en général celui du garçon à l'autre famille, en général celle de la fiancée »¹².

Une large connaissance à travers les divers auteurs questionnés nous permet de dire que la dot et ou le mariage traditionnel revêt des caractéristiques qui inspirent respect. L'implication des familles de la jeune fille et du jeune garçon donne sens aux normes et valeurs qui régissent l'Afrique en termes d'union.

En ces siècles, le constat est là palpable, de savoir que la dot et le mariage sont profanés. C'est ce qui nous amène, en tant qu'Africain d'abord et ensuite en tant que scientifique à rechercher les facteurs qui constituent les causes de cette dégradation des normes et valeurs qui faisaient force de loi. Avant de rechercher les causes empiriques issues des travaux de terrain, nous interrogerons certains auteurs qui ont déjà abordé le sujet.

Ainsi, le colonisateur en s'installant souhaita appliquer sa loi et par la même occasion éradiqua certaines pratiques traditionnelles, telles que la polygamie, les rites de veuvage, la dot ou l'excision. Ainsi la loi du 24 avril 1833 disposait dans son article premier : « Toute personne née libre ou ayant acquis sa liberté jouit dans les colonies françaises 1) des droits civils, 2) des droits politiques sous les mêmes conditions prescrites par la loi ». Cette loi impliquait le principe de l'application directe des textes métropolitains dans les colonies françaises. Elle s'appliquait aussi bien aux français nés libres dans les colonies qu'aux "autochtones " qui auraient acquis leur liberté dans ces mêmes colonies. Or, en vérité aucun Africain ne naît libre car il est toujours le répondant, l'incarnation d'un ancêtre de qui il doit répondre selon le profil de ce dernier.

Fort de cela, l'application des textes métropolitains a connu un échec en raison de la persistance des pratiques traditionnelles par les populations autochtones. Le législateur français contraint de reconnaître l'importance des coutumes devint plus tolérant en élaborant le décret du 20 mai 1857 qui reconnaissait l'application des coutumes dans les colonies françaises. Les pratiques traditionnelles avaient été alors reconnues aux populations autochtones dans certains domaines comme l'état civil, le mariage, les successions ou les donations.

Néanmoins, la colonisation demeure l'une des causes structurelles, car enlevant aux colonies une partie de leur identité.

¹² ADEPOJU (A.), LEGUY (C.), DIARRA (P.), NDIAYE (L.), *La famille africaine : politiques démographiques et développement*, Karthala, 1999, p.110.

Des concepts ou expressions tels que : **A l'aube du 3ème millénaire** ou du **XXI^e siècle** ou encore **le monde est devenu un village planétaire** le **développement** à tous azimuts ne sont en fait que pour dénaturer la pensée du nègre afin de lui faire croire qu'il est en arrière et qu'il lui faut beaucoup courir pour atteindre le développement, un peu pour nous faire croire que le développement était linéaire ou était une course de fonds. De ces concepts suicidaires, l'ouverture des frontières et l'éducation étrangère ont fait de l'Africain un autre que lui-même dans sa contrée d'où la métamorphose culturelle de l'Africain et plus particulièrement le Béninois.

Nous en venons pour dire que l'ouverture des frontières et l'éducation étrangère ont créé le choc des cultures qui nous met au devant de l'acculturation ou de la déculturation. Outre tout cela, l'homo economicus qui prône l'individualisme axé sur les intérêts personnels a pris le pas sur l'homo sociologicus qui prône la primauté du tout sur la partie et où le communautarisme était en vogue. Si ce n'est cela, si ce n'est de détruire en l'Afrique son identité culturelle qui fait sa spécificité, comment peut-on comprendre, la consécration¹³ ou l'interdiction¹⁴ de la dot dans certains codes des personnes et de la famille ? Notons que le code des personnes et de la famille est divers de par son contenu en Afrique de l'Ouest. Par exemple, le versement de la dot est prohibé par le code des personnes et de la famille¹⁵. La mention de cette interdiction est faite à travers la disposition de l'article 244 du code burkinabé : « le versement d'une dot soit en espèces, soit en nature, soit sous forme de prestations de services est illégal »¹⁶.

Ne peut-on pas, eu égard à ce qui précède que certaines dispositions de la loi ne sont pas trop élastiques dans le sens de la préservation des acquis culturels ? Quelles sont les facteurs qui font tout ce qui a sens de loi endogène et conservateur de la culture de la dot et du mariage dans la culture béninoise disparaît au profit d'un soi disant développement ou civilisation où l'on se met inlassablement à la remorque de l'occident ? Oubliant que, tel le chanteur béninois ALEKPEHANHOU l'a signifié dans album.....¹⁷ « tocho

¹³ Par exemple, le code de la famille du Togo, le code des personnes et de la famille du Bénin.

¹⁴ Par exemple, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

¹⁵ **ORDIONI (N.)**, « *Pauvreté et inégalités de droits en Afrique : une perspective 'genrée'* », www.cairn.info.

¹⁶ Article 244 du Code des personnes et de la Famille du Burkina Faso.

¹⁷ **ALEKPEHANHOU**

tocho wè jè to », un peu pour dire, à chaque pays, son développement et sa logique de développement.

Sources documentaires

Dans le cadre de cette étude, nous avons recours à de nombreux documents qui nous ont permis d'avoir une large connaissance en du sujet. Partant, plusieurs documents ont été explorés à savoir : des rapports d'activités d'institutions, des mémoires des articles d'auteurs. Toute cette documentation a été complétée par les informations sur l'internet ; Ceci qui nous a permis de faire l'état des lieux et de mieux appréhender comment ces faits se manifestent dans d'autres pays et les différents aspects abordés par ceux qui ont eu à traiter du même sujet. Il s'agit de la documentation. Les centres sillonnés et les sortes de documents explorés sont résumés dans le tableau récapitulatif suivant.

Tableau n° : Récapitulation de la recherche documentaire

Centres de documentation	Nature des documents	Types D'informations Recueillies
Centre de documentation de la FLASH	Mémoires soutenus et revues (périodiques)	Méthodologie et techniques de recherche, travaux antérieurs sur les différentes thématiques relatives à la problématique
CEBELAE	Mémoires soutenus et revues (périodiques)	Méthodologie et techniques de recherche, travaux antérieurs sur les différentes thématiques relatives à la problématique
Centre culturel français et son espace documentaire	Ouvrages généraux Revues et périodiques	Informations relatives à la question de la dot et du mariage pour le cas d'autres pays.

Ministère de la famille et de la solidarité nationale	Revue et périodiques Politiques d'actions	Informations sur les stratégies nationales de préservation de la famille
Ministère de la culture	Revue et périodiques Politiques d'actions	Informations sur les stratégies nationales de sauvegarde des acquis culturels pour ce qui concerne la famille
INSAE	Données socio démographiques	Données statistiques
Mairie du terrain d'étude	Document d'orientation Rapport d'activités	Politiques et stratégies de conservation du mariage, Plan de développement communal
Internet	Rapports d'activités Séminaires colloques publications	Informations relatives aux enjeux et défis des unions dans les pays en développement.

Source : enquête de terrain, 2009.

Aussi, les bibliothèques privées de certaines personnes ressources ont été exploitées pour mieux enrichir cette documentation. L'objectif principal de cette première étape est de faire une revue critique de la littérature afin d'opérer l'état des connaissances relatives au sujet.

Les différents documents exploités dans ces centres ont abordé des aspects aussi divers que variés ayant trait à la question de la dot et du mariage : **la dot comme symbole d'union entre famille, la dot comme un rite de passage, les perceptions, conceptions que les acteurs en font, la dynamique de la dot et du mariage, etc.** Cette recherche documentaire a également permis d'explorer des sujets plus spécifiques de certains auteurs relatifs au milieu d'étude et ce, en dépit de l'inexistence presque totale d'études appropriées et spécifiques sur la problématique.

Cette phase documentaire a été transversale à toutes les autres étapes de l'étude.

Les informations recueillies sont complétées par des sources orales.

Sources orales

Les personnes ressources concernées par cette étude ont été ciblées sur la base de leur connaissance du problème en étude et de leurs expériences du fait. Il s'agit des autorités locales, des chefs religieux, des leaders d'opinions, ... eu égard à leurs aptitudes à fournir des informations utiles susceptibles d'aider à la compréhension et à l'interprétation de certains phénomènes au niveau du secteur d'étude. D'enrichissantes informations ont été tirées des différents entretiens menés avec ces acteurs.

En somme, ces deux sources d'information ont permis de mieux réorienter la recherche, d'avoir une meilleure connaissance des concepts empruntés abusivement et de cerner divers aspects sociaux relatifs au sujet. Aussi, ont-elles aidé à définir les bases de sondages et de sélectionner les techniques et outils de collecte de données.

Nature de l'étude

Compte tenu des facteurs recherchés, basés sur la perception et les formes de représentation de la dot et du mariage, il s'agit d'une étude qualitative. Elle sera toutefois axée sur un fond quantitatif afin de pouvoir cerner l'ampleur du phénomène. Il y aura donc à côté du qualitatif, une filiale de statistique. Pour mieux comprendre, il est important de notifier que les acteurs sociaux sont des humains qui vivent dans des réalités socioculturelles différentes et plurielles. Ainsi pour comprendre les perceptions des acteurs concernés par rapport à la dot et au mariage, de la conception qu'ils ont de ces faits sociaux, il a été opté pour une approche qualitative qui produit et analyse les données, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observable des acteurs. L'accent sera particulièrement mis sur l'écoute, le sens du discours et l'observation du contexte socioculturel dans lequel se produit le phénomène. Mais face aux variables que revêt chacune des caractéristiques

suscitées, il est important de quantifier afin de cerner l'ampleur qu'a pris ces faits. Il s'agit donc d'une étude hybride. Le tout est inscrit dans une perspective diagnostique pour disséquer les facteurs causaux de la dégradation des faits étudiés.

PREMIERE PARTIE :
GENERALITES SUR LE MARIAGE ET
LA DOT

CHAPITRE I : VERS UNE SEMANTIQUE DU MARIAGE ET DE LA DOT

1-1 Le mariage : une approche théorique

Le mariage est l'union légitime d'un homme et d'une femme. C'est l'union, l'alliance ou l'assortiment de deux ou plusieurs choses.

Il s'agit en effet de la mise en commun de deux ou plusieurs choses de natures ou de formes différentes, d'espèces ou de couleurs différentes. Ainsi, l'on ne peut en principe concevoir de mariage entre un homme et un homme, une femme et une femme ou encore entre deux objets de même couleur, si ce n'est que dans le présent millénaire que certains pays ont commencé à autoriser le mariage homosexuel.

On peut encore cerner le mariage comme l'acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur dans leur pays. En France par exemple, le mariage est régi par le Code Civil et les lois religieuses. Il est régi en République du Bénin par le coutumier du Dahomey, les lois des religions traditionnelles et tout récemment par le Code des Personnes et de la Famille édité en août 2004.

Il faut retenir que le mariage est la recherche d'un équilibre, d'une stabilité, d'une conformité, sinon d'une esthétique dans le but de réaliser une harmonie parfaite au sein de la communauté. C'est la recherche d'une unité et d'une expansion de la famille, expansion réalisée par les unions conjugales.

Dans la culture fon, deux individus qui se marient sont souvent issus de familles différentes. Le mariage permet un brassage entre les membres des familles concernées. Dans un système de polygamie, l'agrandissement de la famille est encore plus prononcé.

1-2 LA DOT : ESSAI DE DEFINITION

Du point de vue étymologique, le mot dot vient du latin « *dos* » qui signifie don. C'est la chose donnée qui peut aussi s'expliquer par un avantage naturellement reçu ou un talent. Le don est une aptitude innée à quelque chose.

Depuis les origines indiennes, la dot est l'ensemble des biens qu'une femme apporte à l'occasion de son mariage ou lorsqu'elle entre au couvent. La dot est une pratique qui se rapporte beaucoup au mariage et regroupe aussi les biens donnés par un tiers dans le contrat de mariage. En Afrique, elle est l'ensemble des biens qu'un homme donne à la famille de la fiancée pour obtenir celle-ci en mariage.

Il faut noter que la dot ne constitue pas un prix d'achat (de l'individu) qui autoriserait le mari ou la famille de celui-ci à faire de la fiancée une exploitation au gré. La remise de la dot ne soumet pas la future mariée à un esclavage ou à une maltraitance. Elle permet plutôt aux familles des deux fiancés de se connaître et de rentrer dans un lien d'amitié sinon dans un pacte d'alliance qui les conduit à établir un brassage entre les membres qui vivent désormais en symbiose, en harmonie. La dot permet à la communauté de

grandir et de s'élargir. La dot facilite l'intégration sociale et la vie en communauté.

La dot est une vertu qui permet au mari d'être respecté par les membres de la communauté et d'être considéré comme un homme responsable. Il en est de même des enfants et de leur mère. Une femme qui ne reçoit pas de dot peut être considérée comme une prostituée dans la culture fon. Elle est généralement mal acceptée dans le cercle des femmes légitimes et certaines responsabilités de la maison ne lui sont jamais confiées. Les enfants issus d'une telle femme peuvent ne pas bénéficier de l'héritage de la famille au même titre que ceux nés des femmes régulièrement dotées.

CHAPITRE II : ORIGINES DU MARIAGE ET DE LA DOT

2-1- Origines du mariage

Les origines et la pratique du mariage varient, dans notre pays, d'une région à une autre et varient surtout suivant la conception idéologique et les croyances d'un peuple donné. Les religions traditionnelles conçoivent autrement le mariage que les religions importées comme le christianisme et l'islam.

2-1-1 Origine du mariage selon la culture fon : une théorie

Nous avons expliqué plus haut que le mariage est l'union réalisée entre deux individus de sexes opposés et issus de familles différentes pour la cohésion et la symbiose, socle d'une harmonie parfaite au sein de la communauté.

Dans l'aire culturelle fon, le mariage était motivé par plusieurs raisons dont voici quelques unes :

- Le désir de procréer ;
- La recherche de mains d'œuvre ;
- L'agrandissement des familles et des collectivités ;
- Le désir de satisfaire les besoins physiologiques.

Le jeune homme veut se marier pour procréer. Il faut remarquer que l'objectif primordial que vise un prétendant au mariage en milieu fon est d'être père d'enfants, et de beaucoup d'enfants. Le grand nombre d'enfants constitue une source de richesse pour la famille. Comme certains pères de

famille peuvent être des héritiers et de grands propriétaires terriens, les travaux champêtres sont abondants et constituent les seules activités productrices de richesse. Et pour réussir dans ce domaine de productivité, les pères exploitent les enfants comme une main d'œuvre gratuite et rentable. Voilà ce qui justifie même l'option de polygamie qui procure aux pères de familles beaucoup de femmes et d'enfants qui font la fortune des maisons. Le nombre des femmes ne justifie pas nécessairement celui des enfants.

Il semble que le besoin sexuel n'est pas forcément la préoccupation des pères de famille africains en général, et fon en particulier. La satisfaction du besoin sexuel peut être secondaire.

2-1-2 Des origines chrétienne et islamique du mariage

Le mariage serait une institution divine selon les croyances bibliques et coraniques.

Selon les croyances chrétiennes, la Bible nous rapporte que Dieu a créé certaines choses et certains êtres accompagnés de leurs opposés. Il a instauré cette opposition, certainement dans le but de réaliser une conformité, une harmonie, un équilibre, un mariage. Puis Dieu a donné des ordres pour instituer leur mise en commun, leur union. Et c'est ce que nous pouvons lire dans certains passages de la Bible qui montrent que le mariage a bien des origines bibliques :

« Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre. »

Genèse chapitre 1, versets 27 et 28 ;

« L'Eternel Dieu dit : il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide semblable à lui. » Genèse 2, verset 18 ;

« C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair. »

Genèse 2, verset 24.

De l'analyse de ces versets, on peut retenir certaines expressions qui inspirent l'idée de mariage, telles que : « l'homme ... s'attachera à sa femme et ils deviendront une seule chair. » ;

« Il n'est pas bon que l'homme soit seul ... ».

Le mariage a bien des origines islamiques que nous nous proposons d'examiner. Pendant la période préislamique en Arabie, le mariage, une prescription divine, était une convention entre les familles. Il n'était pas conclu entre les individus. Avec Mahomet et la naissance de l'islam (hégire 622 après J.C), l'Arabie préislamique a connu des changements. Le grand législateur Mohamed a réglementé le mariage, la polygamie et l'héritage par un code religieux, moral et social : il s'agit du Coran. Le prophète spécifie que le mariage est une œuvre divine, et il est dès lors considéré comme un contrat à trois phases : la demande, la dot et la consommation.

La demande consiste en une entente entre les familles sur les modalités de la dot. Sans mariage, il ne doit y avoir de relations sexuelles avec les femmes (Coran 24, 30). Le Coran autorise la polygamie et limite le nombre des épouses à quatre (Coran IV, 3). Le prophète Mahomet fait du mariage une obligation pour tous les croyants (Coran 24, 32). Le divorce est toléré. Il faut

retenir que la situation de la femme musulmane varie suivant les époques, les lieux et les populations.

Il est important de remarquer qu'il y a une différence entre la conception de la Bible et celle du Coran en matière de mariage en ce sens que la première interdit formellement la polygamie et le divorce, « que nul ne sépare donc ce que Dieu a uni », alors que la seconde autorise ces deux pratiques.

2-2 Origine de la dot

Toute pratique humaine part nécessairement d'une source. La dot est un fait social qui a des racines non seulement dans la culture fon, mais aussi dans les croyances chrétiennes et islamiques.

2-2-1 Théorie sur les origines et les valeurs de la dot selon la culture fon

Dans l'aire culturelle fon, la dot n'est pas considérée comme un prix d'achat. Elle ne remplace pas la fiancée. Ce n'est pas une main d'œuvre payée aux parents car l'éducation n'a pas de prix. La dot n'est que symbolique. C'est une pratique qui consacre le mariage entre les familles. Elle permet le brassage entre les membres de la communauté et entretient une fraternité large et étendue. La dot fait de l'homme un membre à part entière de la belle-famille où une considération de gendre lui est faite. Il est autorisé à prendre part à certaines réunions et à donner son avis dans la prise de certaines grandes décisions.

Lors des cérémonies funèbres, des funérailles, des libations et autres, le mari qui s'acquitte régulièrement de ses cotisations bénéficie d'une place

d'honneur dans la belle-famille. Ses enfants sont considérés comme des enfants légitimes et respectés dans leur famille maternelle. La dot qui fait l'honneur des parents de la fille constitue désormais une référence en matière d'éducation et de sagesse.

Les mêmes considérations et honneurs sont faits à la femme qui a reçu la dot. Elle devient un éclaireur et la conseillère des filles de la maison et du quartier. Elle bénéficie de l'admiration de son entourage.

2-2-2 Des origines de la dot selon les croyances religieuses

Dans l'antiquité, il était très rare que la jeune fille apporte une dot en mariage. En Israël et chez les peuples voisins, c'était plutôt le fiancé ou son père qui payait le père de la fiancée afin qu'il la donne en mariage (Genèse 34 verset 12 ; Exode 22, versets 15 à 20 ; 1 Samuel 18, verset 25). Le montant légal le plus bas semble avoir été de 50 sicles d'argent (Deutéronome 22, verset 29). Parfois, le père de la fiancée lui faisait cependant un cadeau de mariage (Josué 15, verset 19 ; 1 Rois 9, verset 16).

Selon les considérations coraniques, la condition primordiale du mariage est le paiement de la dot. Il ne peut pas y avoir de mariage sans dot.

2-2-3 Vers une conclusion

De tout ce qui précède, nous constatons que le mariage et la dot sont deux pratiques indissociables l'une de l'autre. Elles sont aussi vieilles que l'existence de l'univers. Le mariage est donc une institution divine établie depuis la création. Par le mariage, la société humaine cesse d'être une confuse

multitude d'individus dispersés. Elle est organisée sur la base de la famille dont la cellule est le couple.

Selon la Bible par exemple, le but du mariage est quadruple :

- La continuation de la race ;
- La collaboration nécessaire à l'homme qui, par essence, est un être social ;
- L'unité des conjoints, socle de l'harmonie et de l'organisation au sein de la famille ;
- La sanctification de l'un et de l'autre facilitée par le lien conjugal. Le mari veille sur la femme et ses activités et vice-versa : il protège et défend les intérêts de la femme.

DEUXIEME PARTIE :
LES RITUELS DU MARIAGE ET DE LA
DOT

CHAPITRE PREMIER : LA CONCEPTION DU MARIAGE

Dans les milieux traditionnels béninois, le mariage met en commun tradition et modernisme en un dosage harmonieux. En principe, tout mariage, dans notre contexte impose une démarche dont les étapes sont les suivantes :

- Connaissance des parents ;
- Enquête de moralité autour des deux partenaires et de leurs familles respectives ;
- Interrogation du système divinatoire par la pratique de la géomancie (la consultation du Fá) pour savoir le sort réservé au futur couple ;
- Paiement du « prix de la fiancée » ou dot.

Face à cette astreinte de la vie communautaire, comment choisir alors son conjoint ?

1-1 Le choix du conjoint

Beaucoup de critères rentrent en ligne de compte pour l'orientation d'un jeune homme ou d'une jeune fille sur son partenaire. Nous pouvons retenir par exemple :

1-1-1 Appartenance panégyrique et ethnique

Il existe en République du Bénin un grand nombre d'ethnies et de croyances. Les panégyriques claniques sont aussi nombreux. (Mémoire sur les, Les litanies (Akɔmlamlà) dans la communauté maxi de Savalú : Approche sociolinguistique, mémoire de maîtrise, Université

d'Abomey-Calavi, Cotonou (Bénin) présenté et soutenu par Todégnon Codjo Firmin KPATINDE en 2005-2006.

D'abord, des événements historiques constituent une barrière pour les brassages conjugaux. Les unions conjugales sont restées longtemps interdites entre les Fɔn et les Ðaca. Les filles natives de Gléxwé sont généralement mal acceptées par les ressortissants d'autres régions du pays. Cette situation était tellement criarde que certaines familles Ouidahniennes ont dû choisir de ne plus faire à leurs enfants les cicatrices raciales.

Quant aux religions ensuite, les lois islamiques n'autorisent pas la fille musulmane à épouser un homme chrétien.

Avant d'aborder l'essentiel de cette rubrique, nous proposons un corpus des panégyriques dans l'aire culturelle Fɔn :

- | | | |
|-----|-----------|----------------------|
| 1- | Agbodjèví | Zanxwɛnù |
| 2- | Agenuví | Hwelinù |
| 3- | Ahantunví | Dakpanù |
| 4- | Ahwannɔví | Walanù |
| 5- | Ahinniví | Masɛnù |
| 6- | Ajanuví | Bajavi somɛnù |
| | | Anakpánví tɔmasà |
| 7- | Akiliví | Sodonù |
| 8- | Akposo | (Recherche en cours) |
| 9- | Ananuví | Majanù |
| | | Dokɔnnù |
| 10- | Ayatóví | Gamɛnù |
| 11- | Ayinɔví | Ajeví Hundɔn nù |
| | | Atínsúví Wɔgonù |
| 12- | Azinmaví | Hɔkɔnù |
| 13- | Azɔnsuví | Axisɛnu (Akpenù) |
| 14- | Gbètóví | Yalenù |
| 15- | Halanuví | (Recherche en cours) |
| 16- | Hannaví | Mulanù |

- 17- Hlɔnnù (Recherche en cours)
 18- Hɔnsiví Dɔvɔnù
 19- Javí Gbangbenù
 20- Jɛ́tɔ́vɪ́ Simɛnù
 21- Sadonù (Recherche en cours)

Pour mieux cerner ce corpus, nous proposons un découpage syntagmatique:

1- «Agbo jɛ ví zan xwɛ nù»
 // Bélier / perle / enfant / natte / acheter / originaire de//

“Descendants du bélier acheteur de natte”.

2- «Age nu ví hwe li nù»
 //Terre / originaire de / enfant / poisson / moudre / originaire de//

“Descendants des Agenu⁷, originaire de la maison des poissons”

3- «Ahan tún ví dakpa nù»
 //Boisson / cracher / enfant / dakpa / originaire de//

“Descendants des faiseurs de libation, originaire de dakpa⁸”

4- «Ahwan nɔ ví wala nù»
 // Guerre / mère / enfant / wala / originaire de //

“Descendants des guerriers, originaire de Wala¹”

6- «Aja nu ví»
 //“Aja / originaire de / enfant / donne deux branches”//

«Baja ví somè nù»
 //Baja / enfant / somè / originaire de//

“Enfants de Baja³ originaire de Somè⁴”

«Anakpán ví tɔ ma sà»
 // Anakpán / enfant / rivière / négation / vendre//

“Descendants d’Anakpan⁵ qui ne vend pas la rivière”

09 «A na nu ví dokɔn nù»
 //Toi / donner / chose / enfant /dokon / originaire de//

“Descendants des généreux donateurs originaire de Dokon⁶”

10- «Aya tɔ ví gan mɛ nù»
 //Peigne / père / enfant / fer / dans / originaire de//

“Descendants des forgerons originaire des ferrailles”

11- «Ayi nɔ ví»
 //Terre / mère / enfant//
 “Descendants des propriétaires terriens”

12- «Azin ma ví hɔkɔ nù»
 // Arachide / feuille / enfant / hɔkɔ / originaire de//
 “Descendants des producteurs d’arachide originaire de Hɔkɔ⁹”

13- «Azɔn sú ví axi se nù»
 // Maladie / mâle / enfant / marché / vendre / originaire de//
 “Descendants des malades originaire du marché”

14- «Gbe tɔ ví yale nù»
 // Forêt / père / enfant / yale / originaire de//
 “Descendants des chasseurs originaire de Yale²”

De l’histoire des panagériques, il ressort que les natifs peuvent se marier entre eux. Mais il y a aussi une incompatibilité d’union entre certains, laquelle incompatibilité n’impose pas une limite tranchée entre les prétendants. Il s’agit notamment des Hlɔnxónù qui fait exception à la liberté d’union entre panégyriques.

«Hlɔn xó nù ví»
 //Danger / maison / originaire de / enfant//
 “Descendants de la maison du malheur”

Les natifs de ce panégyrique peuvent se marier entre eux sans risque. Mais l’union d’un Hlɔnxónù avec le natif d’un autre panégyrique comporte trop de risques, des d’interdits, trop de cérémonies, et impose en conséquence de conjurer le malheur. L’être humain pouvant manquer de virgillance et d’éveil, il peut lui arriver de tomber par mégarde sous le coup du malheur. Notons ici deux exemples d’interdits:

- Le mari de la femme Hlɔnxónù ne doit pas rester en chambre et permettre à sa femme de fermer la porte, sinon il risquerait la mort.

- La femme Hlɔnxónù ne doit pas tendre sa jambe sur son mari sinon le mari le risquerait la mort.

1-1-2 Une amitié scellée entre familles

Dans un passé apparemment récent, la jeune fille ou le jeune garçon n'avait pas la liberté d'opérer un choix en matière de mariage. Pour pérenniser les amitiés et l'élargissement de la communauté, il a été institué le mariage par échange. Le second objectif de cette pratique est l'obligation faite à la famille bénéficiaire de « rembourser » cette dette que constitue l'octroi d'une fille par l'autre famille donatrice. Prévues par le Coutumier du Dahomey, cette obligation traduirait dans la conception d'aujourd'hui, l'aspect mercantile de la coutume.

Il faut remarquer que la pratique du mariage par échange était aussi très remarquable dans le Nord du Bénin et surtout à Coblé et ses environs. Cette disposition est un pacte entre les familles. (*La famille et les défis du développement au Bénin* de Claire HOUNGAN AYEMONNA)

1-2 Qui peut se marier ?

Les fiançailles, la dot et le mariage exigent des prétendants une certaine qualité au plan physique et moral qu'il importe d'examiner.

1-2-1 La jeune fille et ses qualités

La coutume autorise la fille à se marier à partir de quatorze (14) ans. (*La famille et les défis du développement au Bénin* de Claire HOUNGAN AYEMONNA).

Les parents se préoccupent à faire de leur fille une femme vertueuse car une femme bien éduquée peut contribuer efficacement à la consolidation de la maison. Il lui faut alors acquérir des qualités morales qui reflètent l'image de sa famille d'origine.

Faisant référence au point 68 du Coutumier du Dahomey, on peut retenir que le « mariage est fait non pas par les intéressés, mais par leur père, à défaut de celui-ci par son frère aîné ou à défaut par le chef de famille ».

Ainsi, l'avis de la fille en matière de mariage n'est qu'une formalité facultative car elle devrait se soumettre au devoir d'obéissance absolue à ses parents.

L'hygiène corporelle est de rigueur. Elle est éduquée à entretenir son physique et surtout à partir de l'âge de la puberté où elle est plus suivie en cette matière. Chez les Fon, la fille puberte doit se laver au moins deux fois par jour tout en prenant soin de frotter les aisselles au moyen du citron découpé. La brosse végétale est souvent accompagnée de la poudre de charbon pour maintenir la blancheur des dents éclatante.

1-2-2 Le jeune prétendant et ses qualités

L'âge de mariage chez le garçon est fixé à seize (16) ans. (*La famille et les défis du développement au Bénin* de Claire HOUNGAN AYEMONNA). Mais tout récemment, le *Code des Personnes et de la Famille* a élevé l'âge minimum du mariage à dix huit (18) ans pour les deux sexes.

Le garçon en âge de se marier doit être reconnu travailleur, persévérant et fort. Il doit déjà avoir son petit champ qu'il cultive. Il faut qu'il ait un vélo ou un autre moyen de déplacement. Il lui faut avoir une petite case. Le futur époux doit être respectueux et bénéficiaire de bons témoignages. La décence de son habillement est un atout pour lui, car il fait ainsi la fierté de ses parents. Le jeune prétendant doit être jugé capable de subvenir aux besoins d'un ménage. Il est laborieux et non paresseux.

1-2-3 Vers une conclusion

Il est important de savoir que chez les Fon, le Fá est un système qui gère le quotidien de l'individu. Ainsi, dès la conception d'une grossesse, il faut consulter le Fá et connaître le signe géomantique (Fádù) qui parraine cette grossesse, puis faire les sacrifices qui s'imposent : c'est l'étape de « adɔgofá » (consultation de grossesse).

Après la naissance de l'enfant, le Fon consulte le Fá pour désigner parmi ses ancêtres le Jótó¹⁰ de cet enfant car à travers ce dernier, l'âme d'un aïeul aurait transmigré par le phénomène de la métempsychose.

1-3 La gestion des fiançailles

Nous étudierons dans cette rubrique le comportement que doit adopter chacun des fiancés jusqu'au mariage.

1-3-1 La conduite de la future mariée

Les fiançailles constituent une période où les parents redoublent de vigilance à veiller sur leur fille. Elle est suivie dans toutes ses activités, ses

déplacements et son comportement. La jeune fille doit éviter, dès que les fiançailles sont reconnues et acceptées, toute compagnie avec les filles de moralité douteuse et surtout avec les garçons. Elle n'a pas le droit de rendre visite seule à son fiancé. Mais elle est autorisée à recevoir ce dernier uniquement les soirs, devant les parents et dans la cour. Il ne doit pas en principe avoir de discussion entre eux. Les éventuelles communications se font entre les parents des deux amoureux. C'est le système de :

« Amũ xò dǎ »

//Rosée / frapper / cheveux//

La rosée humecte les cheveux.

Le prétendant rend visite à la promise. Il est reçu dans la cour de la maison assis sur un tabouret. La rosée tombe sur lui et humecte sa tête pendant le temps relativement long qu'il passe auprès de la fille.

A la fin de la visite, le fiancé n'est pas raccompagné. Cette disposition est une mesure de prudence et vise à maintenir la fille vierge jusqu'au mariage pour sauvegarder la dignité et l'honneur de sa famille. Aussi, est-ce pour conserver le caractère sacré des activités sexuelles. Lorsqu'il y a une cérémonie de quelque nature que ce soit chez le fiancé (enterrement, funérailles, libation, sacrifices et offrandes aux ancêtres, toilettage des assins et augmentation de leur nombre, toilette du Fa ...) la jeune fiancée est tenue de porter assistance à son fiancé sous le contrôle des parents. Elle est souvent accompagnée de ses amies de génération.

1-3-2 La conduite du futur époux

Le garçon doit un respect absolu à la belle-famille. Il se rend immédiatement disponible à toute sollicitation de son beau-père, de sa belle-mère, d'une belle-tante ; bref, de toute la belle-famille. En saison des pluies par exemple, il lance d'initiative des appels aux travaux collectifs de labourage au bénéfice de son beau-père : c'est le $\text{Gle z\textcircled{a}n}$
 //Champ / commander //

Au cours des fiançailles, le jeune prétendant pouvait offrir de petits cadeaux à ses futurs beaux-parents : de l'argent allant de 200f CFA à 500f CFA, du fagot de bois, des condiments et autres. Mais de nos jours, la vie a pris de la valeur.

Il prend part, en compagnie de ses amis, à toutes les cérémonies organisées dans la belle-famille. Il apporte sa contribution financière à toutes les charges inhérentes auxdites cérémonies.

CHAPITRE DEUXIEME : LES RITUELS DE LA DOT

2-1 La dot des menstruations « lănu » et leurs appellations

Nous commençons par rendre compte des différentes expressions fon qui traduisent les phrases françaises: elle a menstrué; elle a eu ses règles; elle a eu ses menstruations.

Il s'agit de:

$\text{É j\textcircled{e} gle gb\textcircled{e}}$
 //Elle / tomber / champ / dans//

Elle est tombée dans le champ

$\text{É j\textcircled{e} l\textcircled{a}}$
 //Elle / tomber / menstruation//

É jε nŭ gùdó

//Elle / tomber / chose / derrière//

Elle est tombée derrière la chose

É húzú nyɔnu

//Elle / devenir / femme//

Elle est devenue femme

É mɔ nyɔnu

//Elle / voir / femme//

Elle a vu la femme

É byó nyónu mε

//Elle / rentrer / femmes / dans//

Elle est rentrée dans les femmes ou bien elle est rentrée parmi les femmes.

É mɔ hún

//Elle / voir / sang//

Elle a vu le sang.

La liste de ces expressions fon n'est pas exhaustive.

La dot des menstruations s'appelle en langue fon *lănu* (chose de la menstruation).

Comme nous l'avons signalé plus haut, pour la plupart des mariages célébrés en milieu Fon, la fille n'est pas autorisée à faire un choix d'elle-même. Ce sont ses parents qui lui choisissent son conjoint ou qui l'orientent dans ce sens. Ainsi, depuis le plus jeune âge de la fille, ses parents auraient déjà soupçonné ou identifié leur futur gendre qui serait en train de leur

rendre discrètement de petits services. Dès que la fille est menstrue, sa mère invite, avec l'autorisation de son mari (le père de la fille), le prétendant ou le père de celui-ci, ou bien un représentant de la famille pour le lui notifier en ces termes :

Asi mitɔn huzu nyɔnu mɛ.
 //Femme / votre / devenir / femme / hein//

Votre épouse est devenue femme hein. Voilà un sujet de joie. L'invité commande rapidement une bouteille de boisson (généralement le soɔabi) et ils boivent ensemble. (le soɔabi est du vin de palme distillé).

Suite à cette information, le jeune prétendant et son père font leur programme pour réunir les effets de lănu composé généralement comme suit:

- Ðɔkplakplá = natte en raphia tressé de couleur blanche;
- Nũ wewe tété ou nũ wewe pépé = pagne blanc pur, généralement de la percale blanche ;
- Avɔ nyɔnugba ɔokpo = 2 mètres de pagne ;
- Des produits de toilette (parfum, poudre, crème, crayon de beauté, craie pour le visage, du fond de teint, de la perle ...);
- Des chaussures.

Ils choisissent donc un jour favorable pour aller rendre la dot. Au cas où ils se gardent de donner l'information au prétendant, cette dot sera payée au moment de la grande dot pour le mariage.

2-2 La remise de Káxwé (Káwéjújó)

La remise de Káxwé semble la disposition fondamentale dans un projet de mariage chez les Fɔn. Elle fait appel à la consultation du Fá qui donne le présage ou révèle la destinée de cette union.

2-2-1 La consultation du Fá Ayidegun

« Le Fá, nous dira Colette TCHAOU HODONOU, est la connaissance où se condensent toute sagesse et toute science. C'est la connaissance des nombres, de la géomancie, de l'astrologie, la synthèse des religions ». Selon Germain de SOUZA cité dans *Visage du Bénin*, « le Fá serait le fils aîné de Dieu Mahou de qui il aurait reçu pour mission de communiquer aux hommes les desseins de Dieu sur l'homme, ses pensées, ses volontés, le destin de Dieu sur chaque homme ». Voilà pourquoi en milieu Fɔn, « le Fá est établi à la naissance » de toute entreprise et permet de savoir le Dù destiné à cette entreprise.

Dans le but de connaître la destinée de ce mariage, de savoir les épreuves que devront subir les époux dans le courant de leur vie, afin de détourner les coups du destin ou tout au moins se préparer à les supporter, les parents du prétendant invitent le Bokónɔ pour consulter le Fá. Le Dù qui apparaît est tracé sur une cassure dealebasse taillée en forme d'éventail : c'est le Káxwé qu'on envoie aux parents de la fille, attaché au bout d'un lambeau de pagne blanc avec un peu d'argent (de 200f à 500f cfa de l'ancien temps). Tout ceci est accompagné d'une bouteille de liqueur (le soɖabi pour la plupart du temps).

Exemple :



Guda ká

Oklan-wenlen

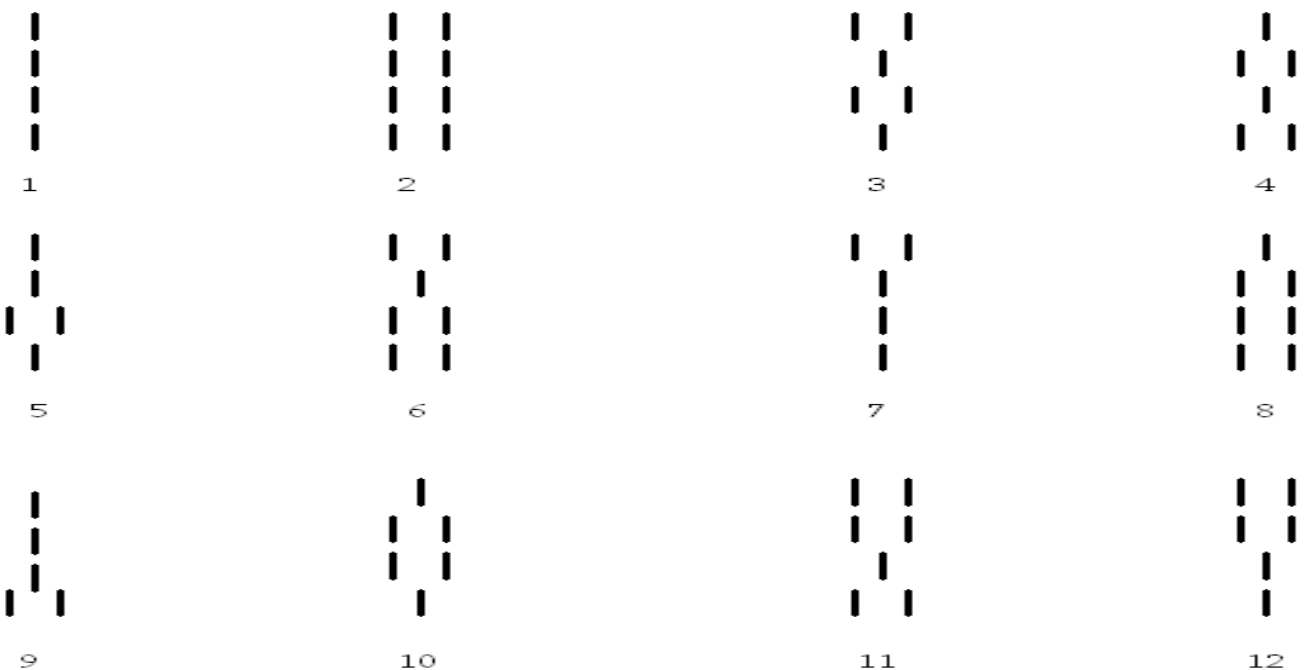
Si le Dù qui apparaît est favorable aux unions conjugales, il annonce un bon présage et le mariage aura lieu.

Si le Dù qui apparaît est défavorable aux unions conjugales, il annonce un mauvais présage et le mariage n'aura pas lieu.

Si le Dù qui apparaît nécessite des sacrifices, ces sacrifices sont exécutés selon les prescriptions du Fá transmises par le Bokɔɔ et le mariage aura lieu. Les parents de la fille consultent le Fá de leur côté. Ils présentent le Káxwé à un Bokɔɔ pour confrontation du contenu ; c'est une sorte de contre-consultation ou contre expertise. Cette phase de vérification est très importante pour les parents de la fille. Ils sont très rassurés lorsqu'il n'y a pas une contradiction entre le premier Bokɔɔ consultant et le second.

2-2-1-1 Inventaire des Fádù principaux

LES PRINCIPAUX « FADU », LEURS CORRESPONDANTS DANS LE ZODIAQUE ET LEUR SYMBOLISME MYSTIQUE



1 - Gbé = Lion = Soleil – Or.

Il évoque tout ce qui se déplace constamment. Le Gbé symbolise la mobilité, l'habileté et le dynamisme.

2 - Yèkou = Taureau ; Venus – Cuivre.

Il désigne ceux qui ont contact avec le public, des personnes qui aiment le bain de foule, ceux qui prennent du plaisir à vivre dans une famille nombreuse.

3 - Fú = Verseau = Saturne – Plomb.

Le Fú représente des personnes qui pratiquent la libéralité. Il symbolise la fortune.

4 - Tchê = Scorpion = Mars – Fer.

Il désigne ceux qui dispersent et perdent leur fortune. Le Tchê représente les personnes qui aiment gaspiller leurs biens matériels.

5 - Lêtê = Bélier – Balance ; Mars - Venus – Fer – Cuivre.

Il représente les élans désordonnés, les querelles, les rivalités, les agressivités. Le Lêtê symbolise les personnes qui cultivent l'esprit belliqueux.

6 - Ká = Cancer- Capricorne; Lune – Saturne; Argent – Plomb.

C'est le désordre, la violence, la guerre, les soldats, les armées, les bouchers. Le Ká symbolise tout ce qui divise.

7 - Sá = Gémeaux – Sagittaire; Mercure – Jupiter; Mercure – Etain.

Il a une bonne position. On lui attribue le nom de Déesse, de reine du monde. Le Sá est constructeur.

8- Abl : Vierge – Poissons = Mercure – Jupiter = Mercure – Etain.

Il représente les gens gais, insoucians, ceux qui aiment profiter de la vie.

9 - Guda = Sagitaire – Poissons; Jupiter – Jupiter; Etain – Etain.

C'est la transition, tout ce qui se tourne en dessous, qui provoque des querelles d'intérêts et ceux qui utilisent des moyens cachés pour atteindre leur but.

10- Di = Poissons – Gémeaux; Jupiter – Mercure; Etain – Mercure.

Il représente ceux qui se retirent du monde en circuit fermé. Le Di symbolise les personnes qui réflètent une vie en autarde.

11- Trupin = Gémeaux – Vierge; Mercure – Mercure ; Mercure – Mercure

Il indique un couple parfait, des personnes évoluées, l'intelligence intuitive et artistique.

12- Winlin = Vierge – Sagittaire ; Mercure – Jupiter ; Mercure – Etain.

Il désigne la fortune acquise par le mérite personnel. C'est un facteur de chance et de réussite sociale.

13- Woli = Cancer – Balance ; Lune – Venus ; Argent – Cuivre.

La collaboration, le mariage et tout ce qui associe l'intelligence et le matériel pour les buts communs.

14- Oklan = Balance – Capricorne ; Venus – Saturne ; Cuivre – Plomb.

Il symbolise l'échec, les trous, le puits.

15- Losso = Capricorne – Bélier ; Saturne – Mars ; Plomb – Fer.

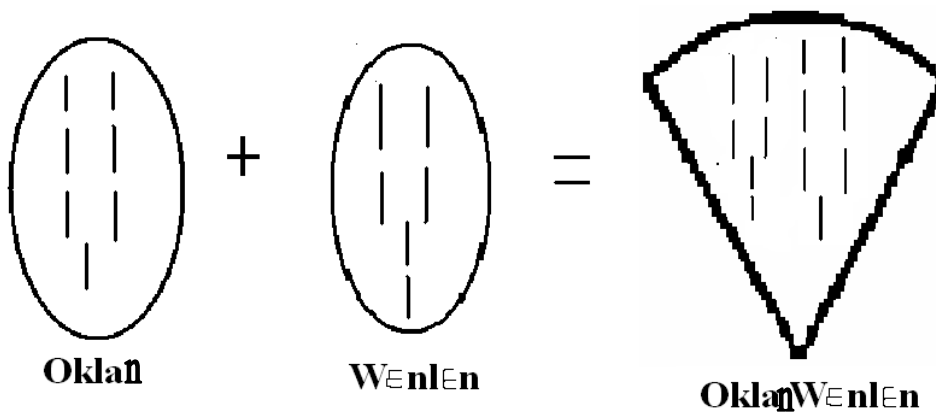
Il représente tout ce qui se prête à des combinaisons plus ou moins douteuses pourvu qu'elles se montrent profitables.

16- Tula = Bélier – Cancer ; Mars – Lune ; Fer – Argent.

Il représente les artistes. Il y a dans ce « Fádù » un sens élevé où le cœur domine les sens.

Le guide du tourisme et des affaires in Visage du Bénin, pp 194 - 197,
de Colette TCHAOU HODONOU

2-2-1-2 Quelques combinaisons favorables aux unions conjugales



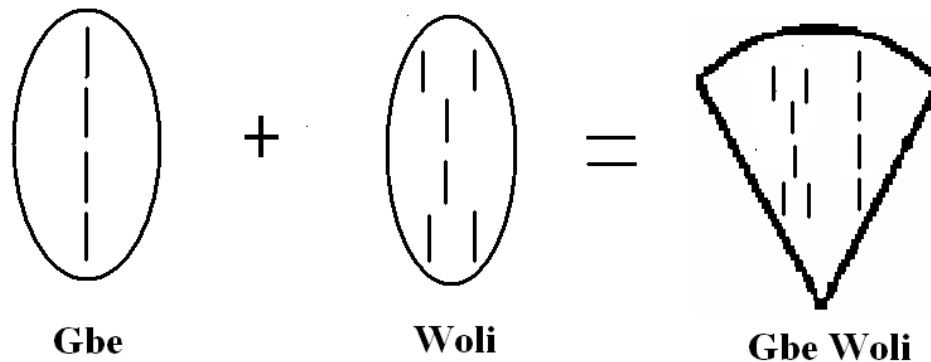
Oklan symbolise l'échec, les trous et le puits. Par contre Wenlèn désigne la fortune acquise par le mérite personnel. Ce signe est un facteur de chance et de réussite dans la vie sociale.

En situation de mariage, Wenlèn exerce sa supériorité hiérarchique parce qu'il se situe souvent en position d'honneur et de force. Wenlèn domine généralement oklan dans le binôme et impose donc sa puissance à sa paire.

Lorsque la combinaison oklan Wenlèn apparaît dans une situation de mariage, elle donne un présage merveilleux et les époux forment un ménage

heureux qui prospère matériellement, économiquement, socialement. Ils font aussi des enfants qui réussissent dans la vie.

2-2-1-3 Quelques combinaisons défavorables aux unions conjugales



Le présage d'une même combinaison varie d'une situation à une autre. Il peut arriver qu'une combinaison donne un bon présage dans une situation et en donne un mauvais dans une autre. Ici, l'exemple que nous choisissons est le doublet composé de Ogbe et Woli. Le Gbe évoque tout ce qui se déplace constamment et Woli traite de la collaboration, du mariage et de tout ce qui associe l'intelligence et le matériel pour les buts communs. Lorsque ces deux oracles sont ensemble, Ogbe impose à sa paire une supériorité hiérarchique. Sa force de déplacer les choses fait que rien n'est stable. Si donc cette combinaison apparaît pour un cas de mariage, les époux ne formeront jamais un couple heureux et durable. Toute autre entreprise pour laquelle la combinaison Gbe Woli apparaît ne dure pas. Il s'y trouve trop de risque. Elle ne prospère pas si le dù Gbè woli apparaît pour un cas de santé, cela aboutit à un mauvais présage et le sujet ne survit presque jamais. Gbe Woli est une combinaison défavorable pour le mariage.

2-3 La petite dot et la demande de main

La petite dot s'appelle en langue fɔn : Ayigbeà
A yi gbe à ?
//Tu / recevoir / voix / interrogatif //

Reçois-tu la voix ? C'est-à-dire « acceptes-tu ? » Elle est constituée d'une demi-pièce de pagne de fabrication hollandaise de marque Vlisco. Ce pagne est mis dans un kpavi, un récipient cylindrique fleuri à deux bras. Le prétendant y ajoute une somme allant de quatre mille (4.000) à douze mille (12.000) francs CFA. Cette dot peut être payée le jour de la grande dot, selon la convenance de la famille demandeuse.

Avant d'en arriver à la dot proprement dite, le prétendant doit faire une démarche de demande de main. C'est par cette disposition que le père du prétendant fait notifier à celui de la jeune fille ses intentions de l'épouser ; et c'est quand un avis favorable est accordé à cette demande que les autres dots peuvent suivre. A ce niveau il suffirait d'une bouteille de liqueur, un peu de boissons sucrées et un peu de sous.

2-4 La grande dot

Après la dot de la menstruation, la demande de main et la petite dot vient la grande dot qui est un grand événement, une manifestation qui mobilise les deux familles impliquées dans cette union et bien d'autres personnes concernées des collectivités alliées. Le contenu de cette dot varie, non seulement selon les aires définissant les panégyriques, mais aussi et surtout selon les familles roturières et royales. Et chaque composante de la dot a sa signification qui véhicule un message dans la culture.

2-4-1 De son contenu

2-4-1-1 Selon les familles roturières

Dans les temps anciens, la dot est composée d'une caisse fabriquée en bois d'iroko qui contient deux pagnes appelés Nũkpaafé (pagne blanc éclatant) et Botoyì (que tu partes d'abord) et un seul pagne pour la femme. (Résultats d'enquête).

Mais avec l'évolution du temps, les choses ont changé et le contenu de la dot a connu beaucoup de modifications : des innovations, des rajouts, des retranchements selon la capacité financière des prétendants.

La grande dot est subdivisée en deux parties importantes : le mexónú et le vigbàn.

Le mexónú (dot des vieux) est destiné aux personnes âgées et le vigban (dot d'enfant) destiné à la fille. Le mexónú est généralement composé de :

- Boisson (du soqabi, de la bière et du youki) ;
- Du tabac et de l'allumette ;
- Du piment de Guinée (Atákún : 2 à 4 gousses) ;
- De l'huile rouge (environ 5 litres) dans une jarre faite en argile ;
- Du maïs ou de la farine de maïs (une quantité raisonnable) ;
- Ahowé (gentiane) 12 à 41 + Ovi (colas à plus de deux tranches) 12 à 41 ;
- Du sel pour les femmes de la maison (xwésílé) ;
- Un cabri accompagné de deux (02) coqs et de deux (02) poules pour le Tóxwýó (divinité qui parraine le panégyrique) ;
- Un pagne pour le géniteur de la fille (généralement une pièce de pagne) et de l'argent (montant variable) ;
- Un pagne pour la génitrice de la fille (généralement une demi-pièce) et de l'argent, la moitié du taux reçu par le père ;

- Un pagne pour la grand-mère paternelle ou maternelle qui vit encore.

NB : La qualité de ces pagnes varie selon la capacité financière du prétendant. Chaque élément a une fonction bien déterminée.

Le vigban qui est la dot destinée à la fille se compose de nos jours comme suit :

- Du pagne : douze (12) à quarante et une (41) demi-pièces ;
- Des ustensiles de cuisine ;
- Des produits de toilettes ;
- Des chaussures et tenues diverses ;
- Une valise ;
- Des colliers, des bracelets ;
- Une somme d'argent dont le montant varie selon la capacité financière du prétendant ;

A ce niveau, le contenu reste très variable compte tenu des moyens limités de certaines personnes. Mais ceux qui ont de grands moyens, mettent beaucoup d'innovations. De nos jours, on peut découvrir dans une dot, une bicyclette, une moto, du gaz domestique et pourquoi pas la clé d'une voiture ou celles d'une maison bâtie ?

2-4-2-2 Selon les familles royales

Contrairement aux familles roturières plus souples sur certains points, les familles royales sont rigoureuses sur la qualité de pagne qui doit être nécessairement « cigan = argent grand » c'est-à-dire pagne de grand prix : c'est généralement le véritable wax hollandais vlisco dont le nombre est fixé à quarante et un (41) demi-pièces. Le nombre des bouteilles de liqueurs et leur qualité font l'objet d'un contrôle strict de la part du Vigan et de la Tásínɔ.

2-4-3 Le jour de la dot : les chants et les danses

La dot s'organise tous les jours de la semaine sauf les vendredis et les samedis qui sont souvent réservés pour offrir des libations aux divinités et pour faire d'autres sacrifices et cérémonies. Il faut retenir que le choix de ces jours varie selon l'histoire et la genèse des familles. Le panégyrique clanique influe beaucoup sur le choix de ces jours. Les soirées sont les moments propices pour une telle organisation pour permettre à ceux qui sont éventuellement allés au champ ou au marché de revenir y prendre part.

La dot est une occasion de grande fête riche en sons et en couleurs doublées de joie. C'est un moment de grandes retrouvailles.

Au moment précis, les femmes et les jeunes filles chargent les effets sur la tête et se mettent en une colonne par un, la porteuse de la valise prenant place devant la file. Un groupe d'animation accompagne ce cortège avec des chants de circonstance.

Si la maison de la fille n'est pas loin, un à deux kilomètres, les chants s'exécutent sur toute la distance. Mais pour une distance plus grande, le cortège évolue jusqu'à un demi kilomètre environ de la maison et une femme lance d'une forte voix : (exemple de la cérémonie de dot de Monsieur Drorothée BEKPA-KINHOU à Mademoiselle Grace-Amen SANGNINON en juillet 2000)

Owásí wásí wásí
Daa Bekpa Kenwu we sé mi do
Daa Sányínó xwé wewéé tón
Alúwásíò òò òò
Sányínó ééé gbe le dọ ji wè
Owásí wásí wásí
Daa Bekpa Kenwu we sé mi do
Asigban jo gbe dọ

Azimaví lé xwé wewétɔn
 Alúwásío óò óò Sanyínɔ é é
 Tɔn pié mɔn pié Mɔ unkótɔn kpinkpɛn tɔn
 Sányínó hoyé - Hoyé
 Grâce-Amen hoyé - Hoyé - Hoyé

Après ce slogan d'ovation qui annonce l'événement aux maisons voisines, commencent les chants : le cortège va dans la maison et retourne deux fois avant d'y aller la troisième fois pour s'installer. Les animations continuent. Nous proposons ici quelques chansons de cette circonstance de dot.

Arrivée annoncée

Chant n° 1

Olo wɛ mi ja e
 Omi gosín dokɔn dɔn ja
 Oxe ɖe gbɔn ji
 Bó hɛn wɛn wà do
 Lé ja wɛ mi ja awadonu

❖ Découpage syntagmatique

Òlo wɛ mì ja e
 //Maintenant / c'est / nous / venir / voici//

Voici, c'est maintenant que nous venons

Mi gosín dokɔn dɔn ja
 //Nous / quitter / dokɔn / là-bas / venir//

Oxe ɖe gbɔn ji
 //Oiseau / quelconque/ passer / haut//

Un quelconque oiseau passe en haut

Bó hɛn wɛn wa do
 //Et / garder / message / venir / charger//

Et est venu porter message

Lé ja wε mi ja awa do nu

//Que / venir / c'est / nous / venir /joie /posséder/ chose//

C'est que nous venons, nous faiseurs de joie.

❖ Une traduction intelligible

C'est maintenant que nous venons

Nous sommes partis de Dokɔn là-bas pour venir

Un oiseau inconnu passe dans l'air

Pour apporter un message : « c'est que nous venons »

Nous, semeurs de joie.

Salutations

Chant N° 2

❖ Découpage syntagmatique

Dandan nyε kanbiɔ xwé cè

//Immanquable / je / demander / maison / ma//

Je demande inmanquablement ma maison

Xwesín nɔ dɔ xwé lɔ gbé à

//Maisonnée / mère / être / maison / défini / dans / interrogatif//

Le chef de famille est-il dans la maison ?

Ojonɔ wá mε dè ó

//Etranger / venir / personne / chez / si//

Si l'étranger vient en visite chez quelqu'un

Yeyi wè ùn dɔ àlisá kédé

//Considération / c'est je / dire / amusement / seulement//

Je déclare que c'est une considération rien qu'à travers l'amusement

Texte

Dandan nye kan xwé ce bio

Xwesín nɔ dɔ̀ xwé lɔ gbé à?

Ojonɔ wa mɛ de ɔ

Yeyi wè ùn dɔ̀ alisá kédé

❖ Traduction intelligible

Je me prosterne immanquablement

Le chef de famille est-il dans sa maison ?

Si un étranger vous rend visite

C'est un signe de considération doublée d'amusement

Salutation case par case

Chant n°3 : Otá é é

Oxove we sín mì

Oxove dokpó àdɔ̀ dɔ̀kpó

We sín mì nùgbo

Un mɔ̀ wɔ̀ lé un na d̀ù

Onenu hwlititigwi

É ná nyó abɔ̀kùn se dó

Otaa é é xove sin mi káká

❖ Découpage syntagmatique

Oxove we sín mì

//Faim / c'est / attacher / moi//

C'est que j'ai faim

Oxove ɖokpó adɔ ɖokpó
 //Faim / une / intestin / un//

C'est vraiment une faim de loup qui m'a saisi

We sín mì nugbo
 //C'est / attacher / moi / vraiment//

Un mɔ wɔ lé un ná ɖù
 //Je / trouver / pâte / si / je / futur / manger//

Si je trouve de la pâte, j'en mangerai

Onenu hwlititigwi
 //Crincrin / viscosité//

Du crincrin bien visqueux (facile à avaler)

É ná nyó àbɔkún sɛdó
 //É / futur / bon / sorgho / propulser

É propulse la pate de sorgho

Otáà é é xove sín mì káká
 //Facilitatrice, / intonation d'appel /faim / attacher / moi / sincèrement//

Facilitatrice, j'ai sincèrement faim

Engagement à épouser cette fille

Chant n°4

Un na kú ɖ'énú

Nú un ma dà yɔkpóye ó

Adanlan je gbé ɔ jí

Nye na kú ɖ'énú é

Alɔke tɔn ɖjè alɔ nú mí e

❖ Découpage syntagmatique

Un na kú dó é nú
//Je / futur / mourir / cause / elle / pour//

Je mourai pour elle

Nú un ma dà yɔkpó yε ó
//Si / je / négation / épouser / fille / cette / interrogation//

Si je n'épouse pas cette fille là

Adanlan je gbé ó jí
//Danger / tomber / brousse / définition / sur//

Un danger survient dans la brousse (forêt)

Nyε ná kú dó é nú e
//Je / futur / mourir / cause / elle / pour//

Je mourai pour elle

Alóké tòn dǐè aló nú mí è
//Bague / sa / voici / doigt / pour / moi//

Voici sa bague à mon doigt

❖ Une traduction intelligible

Je me suiciderai

Si je ne parviens pas à épouser cette fille

Un grand danger surviendra dans la cité

Je me suiciderai

Voici sa bague d'alliance placée à mon doigt

La belle famille accepte la dot (chanson d'acceptation)

Chant n°5

Ye yí mi lóó

Hókó vi lé yè yí mì

Ó Ségé ségé má dọ atọ nú é gbélé

Ajo dọ ye yi mi oségé ségé

❖ Découpage syntagmatique

Ye yí mí lóó

//Ils / recevoir / moi / cri de joie//

Ils m'ont reçu

Hókó vi lé ye yí mì

//Hókó / enfants / les / ils / recevoir / moi//

Ségé ségé má dọ atọ nú é gbélé

//Touffe / touffe / négation / posséder / nid/ sacré / pour / il /gâter//

Une touffe d'hommes ne possède pas un nid sacré qui se gatte

Ajo dọ yě yí mí

//Ajo/ dire / ils / recevoir / moi//

Ajo, je dis qu'ils m'ont reçu

Oségéségé

//Touffe /touffe //

Une touffe d'hommes s'accroche à une autre

La fille vient de choisir la liqueur marque " Dubonnet" en signe d'acceptation

Chant n°6 la surveillance sécuritaire

Asé d'ékɔn é - Daa ce nyí asédékɔn

Nuɖe má d'ewú - Nu e ajaka lin na wa e

Asé d'ékɔn - Bò ji nɔ ɖemi .

❖ Découpage syntagmatique

Asé d̀ò é kɔn e

//Chat / demeurer / lui / côté

Le chat est proche

Daa ce nyí àsé d̀ò é kɔn

//Père / mon /être / chat / demeurer / être / lui côté//

Mon père est le chat qui demeure à côté

B̀ò ji nɔ d̀e mi

//Et / courage / habitude / choisir / moi//

Et j'ai le courage / confiance

Nũ é ajaka lìn ná wa lé

//Chose / que / souris / penser / futur / faire//

Ce que la souris pense faire

Asé d̀ò é kɔn

//Chat / demeurer / lui / côté//

Le chat demeure à côté

B̀ò ji nɔ d̀e mi

//Et / courage habitude / choisir / moi//

Et le courage me prend

❖ Une traduction intelligible

Le chat y veille

C'est mon père qui est le chat qui y veille

Le dégât que la souris pense causer

Le chat y veille

Et j'ai confiance / confiance

Remarque

Les autres chansons circonstanciées sont en annexe 2.

CHAPITRE TROISIEME : LES RITUELS DU MARIAGE

L'éducation d'un enfant semble délicate. Celle de la jeune fille pour en faire une femme vertueuse est encore plus délicate et demande beaucoup plus d'attention. Nous fournirons dans ce chapitre des éléments qui éclairent les esprits et qui justifient de la pertinence de l'attention particulière qu'il faut porter sur l'éducation des filles.

3-1 L'apprêt de la jeune fille depuis la première menstruation

Il faut remarquer que de nos jours, le monde a changé et beaucoup de nos vertus sont exposées à la ruine. La paresse, la négligence et l'imitation des pratiques occidentales ont gagné du terrain. C'est pourquoi, une Sage-Femme d'état peut être déjà sollicitée pour faire les premières toilettes intimes à une fille puberte qui vient de menstruer. Elle peut lui placer des couches dites jetables. La petite fille retourne dans la même chambre que ses parents et ses frères et peut même aller informer ses camarades à l'école qu'elle a menstrué. Mais qu'est-ce qui se passait concrètement dans les temps relativement anciens?

3-1-1 Isolement et dispositions hygiéniques

Dans une famille africaine et surtout chez les Fon, en dehors de la génitrice d'une fille, toutes les femmes régulièrement dotées sont considérées comme la « mère » de tous les enfants. Dès qu'elle connaît ses premières menstruations, elle quitte sa mère pour aller s'installer dans la case d'une femme quelconque de la maison pendant tout le temps que vont durer lesdites menstruations (le saignement). Cet isolement est justifié par plusieurs

raisons. D'abord, les toilettes doivent se faire désormais avec plus de précautions. Cela nécessite une certaine rigueur que la génitrice n'a souvent pas le courage à appliquer sur sa propre fille : la minutie en la matière suppose une sorte de violence. Les couches qui sont en lambeaux de pagne sont lavées et entretenues par la jeune fille. Ensuite, il peut arriver que les menstruations de la fille coïncident avec celles de sa mère. Or, il n'est pas admis chez les Fon qu'une mère et sa fille exposent simultanément leurs couches sur le même fil séchoir. La fille est même interdite de connaître le cycle de sa mère. Elle ne devrait même voir sa couhe. C'est pour éviter que la fille désobéisse à sa mère, la considérant désormais comme son égale. En outre, il est réservé à trois personnes de la famille d'avoir connaissance de ce signe de maturité : la mère, la marraine soignate et le père de la fille. La première menstruation bénéficie d'une discrétion absolue. Cette disposition permet d'empêcher les garçons d'harcéler la fille. Enfin, la fille est isolée pour que ses frères ne piétinent pas sa natte. Tout piétinement porte atteinte à la fécondité de la fille et est considéré comme un acte de souillure. Cela peut également produire un effet négatif sur l'état de virilité d'un garçon.

3-1-2 La dilatation du clitoris

Cette pratique très répandue chez les Fon consiste à augmenter le volume du clitoris soit en l'allongeant soit en l'élargissant, contrairement à l'excision qui se pratique dans certaines régions du septentrion du Bénin et qui vise à réduire le volume et la longueur de l'organe en question.

En effet, les filles pubertes se réunissent et se font face deux à deux dans la position assise, jambes écartées. Et au moyen du liquide visqueux

obtenu à partir des petits escargots pilés ou écrasés, elles s'étirent mutuellement l'organe. Tout en faisant mal, l'exercice leur procure aussi du plaisir. Cette pratique est une forme de masturbation. Mais le but visé n'est pas le plaisir mais plutôt l'augmentation du volume du clitoris.

La dilatation du clitoris est aussi un atout pour la jeune fille. Les garçons adorent cela et le recherchent formellement pendant leurs enquêtes sur la fille. A la fin de l'exercice, la longueur est évaluée en tours de doigt. Le clitoris dilaté est même un moyen dont se servent certaines femmes pour séduire et discuter les tours de lit dans un foyer polygame.

3-2 Les rituels du mariage proprement dits

3-2-1 La conduite de la jeune mariée vers le domicile conjugal

Lorsque la dot est payée par le prétendant, les parents de ce dernier proposent à la famille de la fille un jour où ils feront conduire la jeune mariée. La famille donatrice l'étudie et discute avec la famille demandeuse, puis un jour est retenu : la fille est conduite dans son foyer conjugal.

La jeune mariée est souvent escortée par :

- Le Vigan (chef des enfants) qui est le représentant du chef de famille. Il est chargé de la discipline au sein de la famille. Le Vigan joue le rôle d'organisateur.
- La Tásínò (mère des tantes). C'est souvent la plus âgée des tantes paternelles. Tásínò peut être choisie parmi les femmes les plus dociles, les plus soumises, les plus sérieuses de la maison. Lors des cérémonies, elle joue le rôle de facilitatrice entre les Assins (représentant les ancêtres) et les

membres de la famille concernée. Pour constituer cette escorte, deux Tásínò de l'époux viennent représenter leur famille.

- Quatre jeunes filles vierges : elles sont chargées de porter assistance à la nouvelle mariée pendant un bon moment dans son nouveau domicile. C'est une occasion d'apprentissage pour elles en préparation de leur tour de mariage.

Lorsque le cortège conjugal, généralement pédestre, est prêt pour prendre départ, quatre (04) Tásínò (deux du mari et deux de la femme) amènent la mariée au pied du Vodun xwélí¹¹ de la femme pour invoquer sa bénédiction sur la fille.

Le chemin de l'escorte est relativement long car la coutume recommande que les Tásínò de la jeune fille créent et inventent des obstacles imaginaires. Il y a des expressions pour désigner lesdits obstacles et pour les franchir, il faut faire des cérémonies qui nécessitent des dépenses. Voici quelques uns de ces obstacles.

Na jè do mè
// Princesse / tomber / trou / dans//

La princesse est tombée dans le trou

Na wén afò
// Princesse / casser / pieds//

La princesse a cassé les pieds

Nũ cì kò nú Na
// Chose / fatiguer / cou / pour / princesse//

La princesse est fatiguée, essoufflée.

Pour surmonter ces difficultés imaginaires, les Tásínò du mari sortent de l'argent. Voilà une disposition qui crée la bonne ambiance et favorise encore l'intégration des familles.

Arrivée à destination, un accueil cordial et fraternel est offert au cortège à travers les slogans et les litanies du Akò¹² de la femme. La litanie du panégyrique de la femme récitée, les femmes répandent de l'eau au seuil de la maison d'accueil, en signe de paix. Des chants de bienvenue, les accolades, les éclats de rires. Le cortège se présente au pieds de Xwéli du mari. A ce niveau, après les bénédictions suivent les recommandations:

- 1- Tu dois être soumise à ton mari et respecter les autres membres de ta belle-famille;
- 2- Tu lui dois respect absolu et ne jamais lui tourner le dos dans le lit;
- 3- Tu ne dois pas l'envouter (lui nuire par les gris-gris);
- 4- Tu ne dois jamais l'empoisonner;
- 5- Tu dois lui rester fidèle.

Ce cinquième point des recommandations semble le plus cher dans la culture fon car l'homme est naturellement très jaloux et ne veut pas pardonner l'infidélité de la femme. Ainsi, un pacte est établi entre la femme et les divinités de sa belle-famille. Les Tásínò du mari prennent de l'eau dans unealebasse qu'elles déposent sur le Xwéli. La nouvelle femme accepte le pacte en buvant de cette eau. Les Tásínò de la femme, les jeunes filles, le Vigan et les autres amis passent la nuit dans la chambre des mariés. Le mari ne couchera pas avec sa femme avant huit (08) jours.

Au réveil le lendemain, le Vigan du mari rejoint celui de la femme qui venait de passer une nuit. Les deux Vigan, les quatre Tásínò et d'autres

assistants conduisent la nouvelle femme au temple des Assins pour la présenter aux ancêtres. Des bénédictions sont prononcées suivies de libations et un deuxième pacte est ainsi noué entre les ancêtres et la femme. C'est après cela que le Vigan et les Tásínɔ de la femme retournent chez eux. Les filles accompagnatrices y resteront pendant sept (07) autres jours. Elles rentreront chez elles et le mari pourra connaître sa femme. Après cela, les membres de la famille bénéficiaire s'entendront pour retenir un jour pour procéder aux cérémonies de nomination de la nouvelle femme. Un nom bien réfléchi, bien muri sera donné à la femme; un nom qui véhicule toute une histoire, toute une civilisation, toute une culture, toute une philosophie et qui reflète l'identité du Noir africain.

Exemple de noms

1- Sécéli

Sé ce li

//Sort / mon / chemin//

Le chemin de mon sort

2- Gansínmè

Gan sín mè

//Gong / lieu / dans//

Retranchement du gong, du rythme, de la cadence.

Une sémiologie

1- Sécéli = mon destin

Ce nom est donné à une femme qu'on épouse après beaucoup de difficultés.

Et si cette femme n'était pas un chemin tracé par le sort, la volonté de Dieu, elle échapperait à ce mari.

Dans la conception des Fon, le mariage n'est pas singulier; c'est tout un système, dense et complexe. Nul ne maîtrise toutes les instances impliquées dans un mariage: c'est pourquoi une femme qui vient de commettre l'adultère ou une quelconque infidélité par rapport aux pactes du mariage est tenue de le confesser de sa bouche au plus tôt. Sinon, les ancêtres lui infligent un châtement sévère allant d'une infirmité à la sentence de mort. L'expression pour rendre compte de l'adultère est la suivante:

É lè agà
// Elle / labourer / haut//

Elle a commis l'adultère

É dó afɔ gbe
// Elle / mettre / pieds / brousse//

Elle a mis les pieds dans la brousse pour signifier que le concubin est la "brousse" et le mari légitime "la maison".

Lorsque la femme finit de faire sa confession, une cérémonie est faite pour apaiser la colère des ancêtres et divinités. Cette cérémonie est dite:

Afɔ kló kló
//Pieds / laver / laver // c'est-à-dire « lavage des pieds ». Elle a pour but de disculper la femme adultère afin de la réintégrer dans le système conjugal. La petite cérémonie qui se fait aux pieds du Vodun Tóxwýó vise à conjurer le malheur de l'adultère.

3-2-3 Le choix du jour et du moment

Le chaud soleil de l'Afrique ne favorise pas certaines organisations et manifestations. L'accompagnement de la nouvelle femme vers le domicile conjugal se fait généralement les soirs, après le couché du soleil.

Cette conduite peut se faire tous les jours de la semaine sauf les vendredis et les samedis. Ces jours sont consacrés aux sacrifices qu'on offre aux divinités et pour faire d'autres cérémonies. Le jeudi est considéré chez les Fon comme le jour favorable pour la réussite de toute entreprise ou initiative. L'expression qui le désigne est très significative : Nyonu zan (jour de la femme) pour signifier que c'est un jour porte-bonheur, un jour de paix, de douceur.

3-3 la nuit de noce

3-3-1 Bénédictions et interdictions

3-3-1-1 Les bénédictions

Il est à noter que les bénédictions commencent depuis la dot offerte au Vodun Tóxwýó. Les paroles prononcées généralement sont les suivantes:

❖ Texte en fon

É ná cé nú wè yòkpónví - A ná dó ha asú

Bó ná do ha asì - A ná jì káká

Bó ná wòn nyì xò kpá - Nu é a mọ é

Đe ná búdó wè ǎ - A bà wì nú tó tówè

Bó bà wì nú nọ tówè - Mọ wè vi na bló nú wè

Tó hénnú Vódún lé - Nọ hénnú Vódún lé

Ye na hèn wè - Káká só yì gbadà

À nà dójì - Àfófún ná nyí hwà

Àlfún ná nyí hwà.

❖ Découpage syntagmatique

- É ná cé nú wè yɔkpóví
//Ça / futur / bénir / pour / toi / fille//

Ça te sera heureux, béni; fille

- A / ná / dó / ha / asú
Tu / futur / semer / singe / mâle

Tu feras des garçons

Bó ná dó ha asì
//Et / futur / semer / singe / femelle//

Et tu feras des filles

- A ná jì káká
//Tu / futur / enfanter / jusque//

Tu feras enfant jusqu'à

Bó ná wɔn nyì xɔ kpá
//Et / futur / oublier / lancer / case / côté//

Et tu oublieras à côté de la case ou au dehors

- Nu é a mɔ e
//Chose / défini / tu / voir / définir//

Ce que tu as eu

Ðe na búdí wè ă
//Aucun / futur / disparaître / toi / négatif//

Ne disparaîtra pas de tes yeux

Đó a ba wi nú tɔ tówè
//Car / tu / chercher / obscurité / pour / père / ton//

Car tu as honoré ton père

Bó bà wì nú nɔ tówè
//Et / chercher / obscurité / pour / mère / ta//

Et tu as honoré ta mère

Mɔ wè vi ná bló nú wè
//Ainsi / c'est / enfant / futur / faire / pour / toi//

C'est ainsi que tes enfants te le feront

Tó hénnu Vódún lé
//Père / collectivité / Vodun / les//

Les Vodun de la collectivité de ton père

Nɔ hénnu Vódún lé
//Mère / collectivité / Vodun / les//

Les Vodun de la collectivité de ta mère

Ye na hèn wè
//Ils / futur / garder / toi//

Ils te garderont, te soutiendront

Káká só yì gbadà
//Jusque / prendre / partir / soir//

Jusqu'au soir

- A na do ji

//Tu / futur / dormir / naissance//

Tu vivras longtemps

Àfò fún ná nyí hwà

//Pieds / poils / futur / être / grisonnants//

Tes pieds pousseront des poils grisonnants

Alò fún ná nyí hwà

//Mains / poils / futur / être / grisonnants//

Tes mains pousseront des poils grisonnants

❖ Une traduction intelligible

Que tu sois bénie, fille

Tu feras des garçons

Tu feras des filles

Et tu feras tellement d'enfants

Que tu en oublieras au dehors

Aucun de tes enfants ne mourra de ton vivant

Tu as réussi à honorer ton père

Et tu as honoré ta mère

Tes enfants en feront de même pour toi

Les Vodun de la collectivité de ton père

Les Vodun de la collectivité de ta mère

Ils te soutiendront jusqu'à la fin de tes jours

Tu vivras longtemps

Tes pieds pousseront des poils grisonnants

Tes mains pousseront des poils grisonnants

3-3-1-2 Les interdictions et les recommandations

Les parents de la fille lui donnent les dernières recommandations avant son départ. Les Tásínò prennent soin de renforcer les conseils et les lui rappellent formellement avant de la quitter après son installation.

- 1- Tu ne commettras point d'adultère;
- 2- Tu ne repliqueras pas avec arrogance à ton mari;
- 3- Tu lui resteras formellement soumise;
- 4- Tu ne profaneras pas les divinités de la maison de ton mari;
- 5- Tu ne consulteras aucun Bokónò¹³ sans l'avis de ton mari;
- 6- Tu respecteras tes beaux-parents et les autres membres de ta belle-famille.

3-3-2 La théorie de la virginité

Selon le petit Larousse 2007, et Hachette 2004, la virginité est l'état d'une personne vierge. C'est la pureté, la pureté d'âme, l'innocence naïve: la candeur. Une forêt vierge est une forêt qu'on n'a jamais pénétrée, une forêt intacte. Une personne vierge est celle dont l'hymen n'est pas encore détruite par l'introduction d'un objet ou d'un organe. Les croyances chrétiennes qui considèrent et enseignent que Marie dite la Sainte Vierge ou la Vierge n'a jamais connu d'homme avant d'enfanter son premier fils qui est Jésus-Christ. Aucun homme au monde n'aurait introduit dans ses parties génitales ni objet artificiel ni organe naturel.

Dans l'aire culturelle fon, la virginité est le noyau capital autour duquel gravitent tous les aspects de l'éducation d'une fille. Lorsqu'une fille se marie,

les tous premiers renseignements des curieux portent sur son état. La virginité justifie de la fidélité, de la docilité, de la soumission, de la piété de la fille. La virginité d'une fille qui vient de se marier constitue un témoignage éloquent pour ses parents et pour elle-même. Son père et sa mère sont doigtés dans le village avec admiration, respect et amour. Ils sont honorés partout où ils passent. Les parents sont aussi moralement satisfaits car la virginité est le fruit de la rigueur et des nombreux efforts qu'ils ont consentis pour l'éducation de leur fille. Leur amour pour la fille devient plus grand et ils sont fiers de lui rendre visite dans le domicile conjugal.

La fille, quant à elle, est classée à un rang élevé dans la hiérarchie des femmes de la maison. Elle devient un modèle pour les jeunes filles, une conseillère, une femme de référence.

En reconnaissance aux beaux-parents et surtout à la belle-mère, le mari lui donnera un petit cadeau.

Il faut retenir que la nuit où le mari est autorisé à connaître sa femme pour la dévierger, une Tásínò reconnue la plus sage dort au salon pendant que les époux sont en chambre. Pour faire les rapports intimes avec la jeune mariée, le mari couvre leur natte au moyen d'un pagne de couleur généralement blanche. C'est souvent du percal dans lequel il recueille le sang qui coule des suites du déviergement. Dès le matin, la première question de Tásínò au mari sera de savoir comment la nuit s'est passée. En réponse, le mari va chercher, sans rien dire, le pagne blanc maculé de sang qu'il remet, tout en souriant, à Tásínò. Celle-ci se charge d'informer toute la famille en

commençant par Vigan, Salanò , Daa. La nouvelle passe les limites de la maison et commence à parcourir les villages.

Le mari compose le cadeau (du pagne pour la belle-mère, de la boisson pour le père) auquel il joint le “pagne de sang”. Le Vigan est chargé d’apporter officiellement la nouvelle aux parents de la fille, accompagné de Salanò qui est le chargé de communication.

Arrivé au domicile des beaux-parents, le Vigan appelle son homologue qui réunit toute la famille. Il remet le colis et prononce les paroles suivantes à genou:

❖ Texte

Un kan xwé byó - Daa cè wé sé mí dó

Bó ɖɔ nyi ni ze - Agbàn éyé nú wè

Lé vi hwitɔn è - Émi da é ɔ

Lé viɔ ɖó àlɔ ji cédé cédé - Lé émi kpa gbè nú hwì

Đó hwi kplón vi taùn.

❖ Découpage syntagmatique

Un kanbyɔ wxé
// Je / demander / maison//

Je demande la maison

Daa ce wɛ mi sédó
//Père / mon / ce être / me / envoyer//

C'est mon père qui m'a envoyé

Bó ɖɔ nyì ni ze àgbàn élɔ nú wè
//Et / dire / moi / que / prendre / colis / définition / à / toi

Et m'a dit de te remettre ce colis

Lé vi hwì tòn è é mí da éó
//Que / enfant / toi / possessif / que / lui / épouser / def//

Que ton enfant qu'il a épousée

Lé vi ɔ dò aló ji
//Que / enfant / défini / être / main / sur//

Que l'enfant est sur la main

Lé é mí kpà gbe nú hwí
//Que / il / tailler / voix / pour / toi//

Qu'il t'en félicite

Đó hwi kplón vi taùn
//Car / toi / éduquer / enfant / correctement//

Car tu as correctement éduqué ton enfant.

❖ Une traduction intelligible

Je me prosterne et vous vénère

C'est mon chef de famille qui m'envoie

Il m'a chargé de vous remettre ce colis

Pour vous notifier que votre fille qu'il

Vient d'épouser est retrouvée vierge

Il vous en félicite, car vous avez bien éduqué votre fille.

Il est à retenir qu'il peut arriver que le mari lui aussi, encore chaste, ne parviennent pas à dévierger sa femme. La Tásínɔ peut l'aider à le faire. De nos jours, on peut rencontrer des cas où, c'est une sage-femme qui procède au déviergement.

3-4 L'apprêt du jeune garçon depuis l'adolescence

Toute la vie de l'homme est composée d'une suite d'entreprises. Le mariage en est une et constitue une étape très sensible de la vie. Avant de s'y engager, il faut donc prendre un certain nombre de dispositions élémentaires, ne serait-ce qu'au plan physique, moral et psychologique puis matériel.

3-4-1 La circoncision

Du latin « circumcidere » qui signifie « couper autour », la circoncision est un procédé qui consiste à sectionner la peau du prépuce aux fins de mettre à nu le gland de l'organe génital mâle. Cette opération de micro-chirurgie externe se faisait, jusqu'à un temps récent, aux petits garçons âgés d'au moins treize (13) ans. Mais de nos jours, les parents font circoncire les enfants à partir de six (06) à douze (12) mois. Il y en a qui le font dès la naissance. Cette pratique vise deux objectifs fondamentaux. D'abord, la circoncision est faite pour des raisons hygiéniques. La peau du prépuce pouvait emmagasiner de la sueur, de la poussière et autres salissures difficiles à nettoyer. Et ces souillures sont aussi susceptibles de causer des maladies infectieuses. C'est donc pour empêcher ces infections que le prépuce est tranché. Ensuite un homme circoncis est plus apte à donner des prestations intimes. Selon les témoignages des médecins, un organe mâle non circoncis crée des égratignures sur les parois vaginales lors des rapports intimes. La circoncision permet alors aux deux sexes (le masculin et le féminin) de s'adapter aisément.

3-4-2 Le cadre environnemental du jeune garçon

Nous avons relevé plus haut (2^{ème} partie, chap. 1 titre 2) que le jeune prétendant doit être matériellement prêt. Le garçon doit réaliser un cadre sain. Il lui faut avoir un moyen de déplacement personnel (au moins un vélo). Le mariage étant un acte d'adulte, il doit savoir qu'il aura, désormais, accès au cercle des personnes responsables. Tout son comportement doit refléter son âge d'adulte.

TROISIEME PARTIE :
PROFANATION DU SYSTEME
CONJUGAL, UN HERITAGE DE LA
CIVILISATION OCCIDENTALE

CHAPITRE PREMIER: THÉORIES DE L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME ET SES CONSÉQUENCES

1-0 Introduction

En droit, l'émancipation est une décision judiciaire ou l'effet légal du mariage, qui confère à un mineur assimilé à un majeur, la pleine capacité juridique. S'émanciper, c'est s'affranchir des contraintes sociales ou morales; c'est se libérer. Le concept de l'émancipation de la femme peut être cerné comme la libération de la femme du joug conjugal; car pendant longtemps la femme africaine est considérée comme un être inférieur, le sexe faible, un sous homme. La femme noire est restée comme un instrument aux commandes de l'homme, une main d'oeuvre, une procréatrice, une simple source de satisfaction physiologique, une gardienne de la maison. Mais de nos jours, cette tendance est heureusement ou malheureusement renversée.

1-1 Le tatonnement dans le choix du conjoint et l'amour livresque

Une pratique a cours aujourd'hui dans notre société et qui suscite réflexions. Les jeunes n'attendent plus l'âge requis pour le mariage avant de s'y engager. Leur immaturité les empêche de savoir que le mariage n'est pas une entreprise d'enfants, et qu'il faut avoir une certaine connaissance de la vie et prendre certaines dispositions par rapport aux responsabilités d'époux. Les jeunes garçons ne se préparent même pas psychologiquement au mariage avant de commencer les activités sexuelles. Pour ceux parmi eux, qui nourrissent d'éventuelles ambitions de s'y engager, ils estiment qu'il faut

“gouter au repas” avant de l’acheter se conformant ainsi au dicton béninois “l’on n’achète pas un pagne lorsqu’il est plié”. Se situant dans cette logique, le jeune homme se met à parcourir les femmes. Il cherche à jouir de la nudité du plus grand nombre de femmes possible. Il finit, dans cette besogne, par mal choisir. Il forme ainsi un couple malheureux qui a une vie éphémère. La famille se disloque très vite, sinon après un ou deux enfants, ou bien après un, deux ou trois ans de ménage. L’amour manifesté dans les livres et les romans repose généralement sur les réalités quotidiennes. *Le Cid* de Corneille nous rapporte que Rodrigue et Chimène se sont aimés mais lorsque Don Diègue a subi l’humiliation de la part du Comte, le père de Rodrigue, ce dernier s’est engagé à venger son père en choisissant de donner la mort au père de Chimène. Il a ainsi sauvé sa dignité et l’honneur de son père. L’honneur a vaincu l’amour.

Mais de son côté, fallait-il que Chimène venge son père? Au nom de l’amour qu’elle a pour son amant, elle a choisi d’adopter une passivité et de continuer d’aimer l’assassin de son père. L’amour a vaincu l’honneur.

Dans *Sous l’orage* de Seydou Badian, nous avons vu Kany qui a opposé une résistance terrible au mari que son père Benfa lui a proposé: le riche Famagan. Elle a préféré s’unir en mariage avec le jeune lycéen Samou. Elle a désobéi à la coutume, peut-être au nom de l’émancipation de la femme. Elle aurait appris au lycée qu’il faut choisir soi-même son conjoint.

Dans *Les bouts de bois de Dieu* de Sembène Ousmane, il n’y a pas eu mariage. Mais l’auteur a mis en relief la manifestation de l’amour à travers le personnage de N’Dey Touti et ses admirateurs. Niakoro est l’incarnation même de la tradition. La formation de la famille traditionnelle trouve son

modèle dans les attitudes du personnage de Assitan qui représente ici la référence d'une femme soumise. Cette dernière a accepté de subir le lévirat sans murmure. Elle incarne le modèle de la femme africaine: c'est l'idéale.

Nous pouvons observer deux niveaux d'amour qui se distinguent dans *Les tresseurs de corde* de Jean Pliya. D'abord, l'amour inconscient de la jeunesse et qui se manifeste par le concubinage, le copinage et la prostitution. Vient ensuite le véritable amour, l'amour vrai. On peut le constater à travers Myriam et Trabi qui se sont franchement aimés jusqu'à ce que Trabi ait demandé la main de Myriam en mariage. Mais ce mariage n'a pourtant pas eu lieu.

Nous pouvons retenir de cette étude sommaire de ces romans que le processus du mariage diffère de ce que nous observons dans la réalité, et surtout dans la culture fon. En effet, le courage qui a conduit un gendre à tuer son beau père au nom de l'honneur, l'amour qui a permis à une jeune fille de continuer à aimer l'assassin de son père semblent n'avoir leur valeur que dans l'Espagne traditionnelle. La question que nous pouvons nous poser est de savoir si en ce millénaire, nous pouvons accepter et subir cette forme de manifestation de l'amour. L'Espagne moderne acceptera-t-elle encore cette mode de vie? Ensuite, l'on constate que les étapes du mariage telles que la connaissance des parents, la demande de main, la dot ... ne sont pas suivies dans les romans et autres livres bien que certains auteurs soient natifs de milieux fortement traditionnels.

1-2 Le mariage dans la rue et la dépravation des moeurs

Les normes sociales reconnues à l'Afrique se détériorent de jour en jour. Cette détérioration est due à plusieurs faits parmi lesquels nous pouvons retenir quelques uns.

1-2-1 La recherche d'une beauté vaine: la dépigmentation

La beauté est la qualité de tout ce qui suscite un sentiment d'admiration, un plaisir esthétique. La beauté véhicule donc une susceptibilité car reposant sur le sentiment. Or le sentiment qui est la faculté d'appréciation varie d'un individu à un autre. La couleur, le teint, la taille, la corpulence, ... caractéristiques de la beauté sont appréciés et désirés différemment par les individus, par les communautés.

Le constat déplorable que nous faisons dans notre environnement social de nos jours est que plusieurs couches d'individu considèrent le teint clair comme le seul critère de beauté. Presque tout le monde est alors porté à réaliser un teint clair et plus clair: les femmes et les hommes de tous âges. Ils procèdent à la destruction de la couche de la peau qui garantit sa résistance contre les infections cutanées. Ils utilisent plusieurs méthodes pour assouvir leur soif.

1-2-1-1 Les objets tranchants ou contondants.

Il s'agit des lames et des rasoirs qui sont utilisés comme instruments de dépigmentation. L'individu répartit toute la surface de son corps en zone de rasage. Il planifie l'opération sur l'espace de temps. Cette opération consiste à raser au moins deux fois par jour la zone ciblée; et ceci pendant plusieurs

mois avant d'obtenir le teint voulu. Il y a aussi des gens qui le font au moyen de tissons de bouteille réalisés à cet effet.

1-2-1-2- Les produits chimiques

Les produits chimiques qui servent à la dépigmentation de la peau sont nombreux et variés. Ils se trouvent et se vendent partout: dans les pharmacies, dans les marchés et partout ailleurs. Certains utilisent des savons et autres mélanges de savon qu'ils passent sur le corps ou s'en servent pour se laver. Il existe également des pommades, des crèmes, des lotions, des comprimés et des produits injectables pour se dépigmenter. La substance liquide issue de la pellicule utilisée au laboratoire de photo sert aussi à la destruction de la mélanine. Sur le corps des personnes à dépigmentation avancée on peut voir apparentés les veines et autres vaisseaux sanguins. Une éventuelle plaie ne se cicatrice pas vite.

1-2-2 Election de miss: vers une exhibition du sexe

Le vocable "miss" est la désignation anglaise du mot français mademoiselle qui est le titre donné aux jeunes filles et aux jeunes femmes célibataires. Dans l'histoire des peuples, mademoiselle désigne la fille aînée des frères et oncles du roi. Anciennement donc, le mot ne véhicule pas obligatoirement une idée de beauté. Mais puisque les candidates aux élections de beauté doivent être libres de tout engagement conjugal, le mot miss a été adopté pour les désigner.

L'élection de miss est une activité qui consiste à choisir, dans un groupe de filles ou de femmes non mariées, la plus belle. Et la beauté recherchée est définie par des critères bien indiquées par les organisateurs, et ceci selon leur conception de la vie, leur origine, leur appartenance religieuse, leur niveau

intellectuel et social. Cela veut dire qu'il n'y a pas de beauté absolue. Nul ne peut avoir une beauté universelle. Des raisons économiques justifient l'organisation de cette élection car il y a toujours un prix que toute personne désireuse d'y prendre part paie à l'entrée pour avoir accès à la salle où se produit l'événement. C'est une activité récréative qui vise le divertissement. Elle draine souvent beaucoup de monde. Une élection de miss comporte beaucoup d'étapes. Il y a une étape qu'on appelle "passage en tenue de vérité".

A cette étape, les candidates portent une tenue transparente, courte et collante qui laisse entrevoir leur nudité réelle ou la "charpente" des fesses et surtout du sexe féminin. Cette tenue est souvent une "petite jupette". Il est arrivé une fois en République du Bénin où une candidate esquissant les pas de danse dans sa tenue de vérité a laissé les spectateurs et les téléspectateurs découvrir les poils de son organe génital. Voilà un spectacle qui a suscité plus de cris d'ovations autour de la scène. Dans ces conditions, l'on peut penser que cela blesse la morale et constitue une atteinte publique à la pudeur.

Il faut retenir que la vraie beauté n'est pas élue. Elle est plutôt un fait ou un acquis naturel et peut-être divin. Elle se constate et s'entretient.

1-2-3 Les mass média et la dépravation des moeurs

Les technologies de la communication et de l'information ont mis à la disposition du monde une gamme variée de médium de masse parmi lesquels nous pouvons citer les affiches et panneaux publicitaires, les bulletins et les magazines, les tracts, les journaux et autres. L'on dénombre aussi la radio, le téléphone (mobile, à fil), les magnétophones, le fax ou la télécopie etc.

Les mass média sont d'une utilité incomparable pour l'humanité. Ils rendent des services très importants à l'homme aussi bien dans le domaine

politique, économique que social. Quoiqu'indispensables à la vie de l'homme en ce millénaire, les mass média, ne produisent-ils que du bien à notre société?

Ils comportent aussi des dangers. Les inconvénients des mass média sont aussi variés que multiples. Toutes les émissions et musiques qui passent sur les chaînes de radio ne contribuent pas à l'éducation que les parents donnent à leurs enfants. De nos jours, les télévisions, les vidéo-clubs et l'internet contribuent aussi, malgré leur importance, à la destruction du système éducatif. Les jeunes qui sont habitués à la navigation ont du plaisir à visualiser les images de violences (boxes, karatés, catch, judo ...), images de guerre, de démontage et remontage des armes à feu et se familiarisent avec les stratégies de braquage. Aussi contemplent-ils les activités pornographiques. Les vidéos-clubs qui jonchent les coins de rue dans nos villes produisent des effets très négatifs sur le comportement citoyen des jeunes. Sur les écrans de télévision, nous voyons projetés des films et feuilletons qui blessent les valeurs éthiques : la violence (les querelles et injures, les bagares, les fusillades, les divorces et les remariages, les fils qui frappent leur mère ou père, l'arrogance sous toutes ses formes). Il est clair que nul ne peut encore contester l'existence de la pandémie du sida et qu'il faut lutter contre ce mal. Mais la sensibilisation et les méthodes de protection indiquées prennent parfois pour cibles certaines couches de la population d'un âge trop bas: les écoliers. Cette pratique suscite plus en eux des envies sexuelles précoces; car après chaque séance de sensibilisation, les enfants ont tendance à aller expérimenter ce qu'ils ont vu et entendu.

Il faut constater que la fréquence des films de violence et autres feuilletons agit même négativement sur le rendement des enfants à l'école. Il est important que les responsables politiques pensent à la chose et prennent des mesures de censure sur les programmes des chaînes des radios et télévisions. Il faut que l'installation et l'exploitation des vidéo clubs soient règlementées.

CHAPITRE DEUXIÈME: VERS UNE RÈGLEMENTATION

La question de la famille et du mariage constitue une préoccupation quotidienne de l'opinion internationale en général et particulièrement de la communauté béninoise. Ainsi au Bénin, on rencontre certaines structures qui oeuvrent à aider les citoyens à bien jouir de leur vie de famille, soit en concervant des pratiques coutumières anciennes, soit en faisant de larges sensibilisations sur le sujet, ou en mettant à la disposition du public des textes de lois ou autres documents.

2-1 La participation des confessions religieuses

Les conservateurs de religions traditionnelles continuent, même de nos jours, d'exiger des filles de prendre la dot avant de s'engager dans les liens conjugaux. Les religions chrétienne (catholique et protestante) , musulmane aussi imposent aux prétendants de faire le mariage coutumier et aussi le mariage à l'état civil avant de recevoir la bénédiction nuptiale devant la congrégation des croyants. Cette pratique permet aux mariés de vivre sous une sécurité qui garantisse la longévité du mariage. Le mariage célébré selon les confessions religieuses inspire une certaine crainte que les mariés doivent à la divinité de leur adoration.

2-2 Une volonté politico-administrative

Les questions de famille constituent une préoccupation quotidienne et permanente de toutes les couches sociales. En République du Bénin, une volonté politique s'est manifestée pour légiférer en la matière. Il s'agit de l'édiction de la loi N° 2002-07 du 24 août 2004 portant *Code des Personnes et*

de la Famille publié au Journal Officiel sous le N° 23 bis du 1er décembre 2004. C'est le deuxième livre intitulé La Famille de ce Code qui traite du mariage depuis les fiançailles jusqu'à la fin de la vie terrestre des époux (articles 113 à 587).

Nous pouvons comprendre que ce livre soumet les mariés à des contraintes de la vie. En effet, les époux doivent mener une vie en communauté et préparer l'avenir de leurs enfants en pourvoyant à leur éducation. Ensuite, il incombe au mari la responsabilité de décider du domicile. Enfin, les époux se doivent mutuellement fidélité. Si tous les mariés pouvaient se conformer à ces obligations, la famille pourrait vivre relativement longtemps (article 153 à 162). Malgré les exigences contenues dans cette loi, ne trouvons-nous pas des ménages qui ne vivent pas en paix?

2-3 Le divorce: départ d'une nouvelle mode vie

Le divorce est la séparation complète entre deux choses. Dans le contexte familial, le divorce est cerné comme la rupture légale du mariage. C'est le fait de dissoudre les liens matrimoniaux. La situation de la famille au Bénin, de nos jours, devient beaucoup inquiétante parce que des sources proches de la Chambre Civile du Tribunal de Première Instance de Cotonou nous nous rendons compte que le nombre annuel de demandes de divorce rivalise sérieusement avec celui de mariages célébrés à l'état civil. Tout porte à croire que notre société est gagnée par un désir effréné de liberté voire de libertinage. Cette position conduit beaucoup de femmes à faire des enfants sans s'engager dans un lien de mariage durable. C'est pourquoi certains hommes font des promesses à leur vis-à-vis (soit disant conjointe), mais après

quelques années de vie conjugale, il crée des situations qui conduisent à la séparation. L'homme ou la femme qui vient de réussir à se séparer d'avec son conjoint pousse un soupir de soulagement. Il choisit de s'engager dans une vie de débauche: le tissu familial est ainsi déchiré.

2-4 Les causes du divorce et les balises religieuses

Le droit positif béninois reconnaît le divorce causé par l'un des motifs suivants:

- Absence déclarée de l'un des époux;
- Adultère de l'un des époux;
- Condamnation de l'un des époux à une peine afflictive et infamante;
- Défaut d'entretien;
- Refus de l'un des époux d'exécuter les engagements résultant de la convention matrimoniale;
- Rupture ou interruption prolongée de la vie commune depuis quatre (04) ans au moins;
- Abandon de famille;
- Mauvais traitements, excès, sévices ou injures graves rendant l'existence en commun impossible;
- L'impuissance de l'homme ou la stérilité de la femme (Cf. Article 234 du Code des Personnes et de la Famille).

Nous constatons que la seule et unique cause de divorce valabe reconnue par les croyances chrétiennes est l'adultère. Selon lesdites croyances, nul n'a le droit de répudier sa femme que pour cause d'adultère ou d'infidélité. (Mathieu 5: 31 et 32).

Elles enseignent que le mariage est indissoluble

(Cf l'évangile selon Mathieu chapitre 19: versets 5 et 6: "C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. **Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.**").

Conclusion

L'idée de famille date de l'antiquité. La famille est la cellule de base de toute société humaine et un canal de transmission entre l'individu et la société. "C'est une unité de production, de reproduction, de communication" et peut être considérée comme le premier cadre d'éducation dans lequel l'individu reçoit sa formation pour la vie.

La famille ne peut exister sans union conjugale: le mariage sous l'un des régimes matrimoniaux comme la monogamie, la polygamie, le concubinage, les unions libres et autres. Le mariage dans l'aire culturelle fon doit remplir des conditions de forme et de fond conformément aux exigences qu'impose l'harmonie qui doit régner au sein de la communauté. La vie en communauté est très chère aux Africains en général et aux Béninois en particulier. Il faut constater que les liens qui existent entre le Béninois et sa famille sont très forts et très serrés. Ils exigent de l'individu une entière soumission au groupe car la défense des intérêts communs est d'une grande rigueur. C'est pourquoi le souci majeur qui anime donneur et preneur de femmes est la pérennisation de la lignée.

Mais les pratiques de l'époque dite moderne que nous traversons aujourd'hui ont dangeureusement bouleversé les données sociales en sapant les bases de la conception traditionnelle de la formation et de la continuation de la famille. Le tissu familial est mal conçu. Il subit une déchirure qui annonce le péril voire la disparition ou la ruine de la cohésion et de la soudure sociales.

L'étude de ce thème " *Les formes de représentations symboliques et la conception du mariage dans l'aire culturelle fon*" nous a permis de retracer à nouveau les principes fondamentaux de la formation de la famille. La lecture

de ce document permettra au public béninois de conserver ses coutumes sans rejeter entièrement la civilisation étrangère. Ce qui importe, c'est de savoir exploiter la culture et la tradition béninoises et réussir à les concilier avec celles étrangères. Le problème fondamental qui se pose aux Africains aujourd'hui est de savoir si ce continent pourra connaître le chemin du développement qui constitue le défi du millénaire, alors qu'aucun peuple ne peut se développer dans la culture et dans la langue des autres. Il faut alors que les Africains, surtout les Béninois refondent leur mentalité pour cesser de développer le refus de soi, l'abandon des vraies sources, le désir de devenir l'autre; qu'ils sachent que le bonheur d'un peuple se trouve dans la culture du peuple même et non ailleurs car tout peuple a un génie et des valeurs intrinsèques qui justifient de son identité et sa richesse. Chacun doit militer dans le but d'affirmer cette identité, car quel que soit le prestige que nous offre la modernité "importée", la famille constitue la pierre angulaire de l'organisation sociale et du tissu social.

ANNEXE

Annexe N°1: Glossaire

- 1- Wala : Nom de l'endroit où cette litanie a été instituée. Ce lieu ne peut être plus identifié aujourd'hui
- 2- Yale : Idem que le numéro 1
- 3- Baja : Nom de l'ancêtre qui a institué cette litanie
- 4- Somè : Nom de l'endroit où elle a été instituée
- 5- Anakpán : La femme ancêtre qui a institué cette litanie
- 6- Dokon : Nom de l'endroit où elle a été instituée. Non identifié aujourd'hui
- 7- Agenu : Terme générique de cette litanie désignant la terre ferme
- 8- Dakpa : Village situé entre Abomey et Agbangnizoun du côté de l'Ouest. Désigne anciennement le lieu où la litanie a été instituée
- 9- Hòkò : L'endroit où l'arachide était cultivée dans la région de Covè. Hòkò n'a plus de repère précis de nos jours
- 10- Jotó : C'est un ouvrier fidèle et bon qui a fourni du matériel à Dieu pour créer (fabriquer) l'enfant. (kò = sable) pour créer ou fabriquer l'enfant qui est né. L'enfant présente alors les caractères physiques et moraux de cet ancêtre
- 11- Xwélú = xwélí : Maison consolidée. C'est la divinité femelle qui veille sur l'amour, l'harmonie de la famille. C'est une divinité de la fécondité et du grand effectif. Elle surveille les allées et venues des membres de la famille. Elle est souvent installée en pleine cour de la maison
- 12- Akò : Panégyrique clanique
- 13- Bokónò : Devin qui consulte le Fá
- 14- Kodó : Bien-aimé

15- Vigan : Responsable de la jeunesse.

16- Tásínɔ : Marraine des femmes. Facilitatrice entre les ancêtres et les membres de la famille.

17- Soqàbì : Du vin de palme distillée.

18- Salanɔ : Chargé de communication, planton.

Annexe N°2: Quelques chansons circonstatielles

Chant N°1 : La famille admirée, honorée

Owɔɔɔ gedè wè

Mede só ɔokpó ɔ'émè hũn

É fɔ bí

Owɔɔɔ gedè

Alɔmatũnzonu ce wé dó ace ji ééé

Owɔɔɔ gedè wè

Mede só ɔokpó ɔ'émè hũn

É fɔ bí

Owɔɔɔ gedè

❖ Découpage syntagmatique

Owɔɔɔ gedè wè

// Chaîne / dense / c'est//

C'est une chaîne dense

Mede só ɔokpó ɔ'émè hũn

// Quelqu'un / prendre / un / là dedans / si//

Si quelqu'un prend un maillon là dedans

É fɔ bí

// Il / ramasser / tout//

Il a tout ramassé

Owɔɔɔ gedè wè

// Chaîne / dense / c'est//

C'est une chaîne dense

Alɔmatunzonũ ce wé dó àcè ji ééé

// Alɔmatunzonu / mon / c'est / charger / pouvoir / sur//

C'est Alɔmatunzonu qui a ainsi béni

❖ Une traduction intelligible

C'est une chaîne dense

Si quelqu'un y saisit un maillon

C'est qu'il ramassera le tout

C'est mon père (Alɔmatunzonu) qui l'a ainsi béni

Chant N° 2

Okún mitɔn nyɔ́ dín

Avɔɔɔ wè nyí ɔ́

Nyè ná tɔ́ bó ná dó

Okún mi tɔn nyɔ́ dín

Ovi tɔn lé dokpó dé

Má dó gbè vòvò

Oxó dé wé nyí nú (x₂)

Oxó dé wé nyí nú

Atavi tɔn ɔ́ hũn vɔ́ wè vɔ́

Oxó dé wé nyí nú

Oxó dé wé nyí nú

Daa tɔn ɔ́ hũn vɔ́ wè vɔ́

Oxó dé wé nyí nú

Oxó dé wé nyí nú

Dada tɔn yì mɔ́ fofó tɔn wè hũn vɔ́ wè vɔ́

Okún mi tɔn nyɔ́ dín

Avɔɔ ɔ́ wè nyí ɔ́

Nyè ná tɔ́ cigan tɔn bá dó

❖ Découpage syntagmatique

Okún mitɔn nyɔ dín
 // Race / votre / bon / trop//

Votre race est trop bonne

Avɔ ɖe wé nyí ó
 // Pagne / quelque / c'est / nom / si//

Si c'était un pagne quelconque

Nyè ná tɔ bó ná dó
 // Moi / futur / coudre / et / futur / porter//

Je vais coudre et porter

Okún mitɔn nýɔ dín
 // Race / votre / bon / trop//

Votre race est trop bonne

Ovi tɔn lé dokpó ɖé
 // Enfant / son / les / uns / quelconque//

Aucun de ses enfants

Má dó gbè vòvò
 // Négation / porter / voix / différent//

Ne parle une langue différente

Oxó ɖe wè nyí nú (x₂)
 // Parole / quelconque / c'est / être / si//

Si c'est une parole quelconque

Atavi tɔn ɖɔ hũn
 // Oncle / son / dire / si//

Si son oncle le dit

vɔ wè vɔ

// finir / c'est / finir//

C'est que c'est réglé

❖ Traduction intelligible

Votre race est trop bonne

Si c'était un pagne quelconque

Je vais en coudre et porter

Votre race est trop bonne

Aucun de ses natifs

Ne se contredit

S'il s'agit d'une décision quelconque

Et si son oncle le dit

Et si son père le dit

C'est que c'est réglé

Chant N° 3

Àsóló mọ nọ òjìè bo nọ dọ

Àsóló é gosín jìxwé lé

Mọ nọ òjìè bọ nọ dọ

Gbedé à cì bọ̀tòunbò

Ananu lé wá né

Aci bọ̀tòunbò

Dokonu wọwọ xéxé

À cì bọ̀tòunbò

Ayátó lé wá né

À cì bọ̀tòunbò

Ganmenũ wọwọ xéxé

À cí bòtòunbò

Azinmatɔn wá né

À cí bòtòunbò

Hòkɔnũ vɔvɔ xéxé

À cí bòtòunbò

❖ Découpage syntagmatique

Asóló mó nó dǐjè bo nɔ dɔ

// Pomme / négation / habitude / tomber / et / habitude / bloquer//

La pomme qui tombe en chute libre n'est pas bloquée

Asóló é gósín jìxwé lé

// Pomme / qui / quitter / haut / défini//

La pomme qui quitte le haut

Mó nó dǐjè bo nó dɔ

// Négation / habitude / tomber / et / habitude / bloquer//

N'a pas l'habitude d'être bloquée dans sa chute libre

Gbeḍe à cí bòtòunbò

// Jamais / tu / demeurer / gros-rond//

Jamais! Tu es grosse et ronde

Ananu tɔn wá né

// Ananu / son / venir / voilà//

Voilà! Son Ananu est venu

À cí bòtòunbò

// Tu / demeurer / gros-rond//

Tu demeures grosse et ronde

Gan mɛ nu vɔvɔ xéxé

Ferraille dans originaire de rouge pure

Ganmenu de teint bien claire

❖ Une traduction intelligible

La pomme en chute libre ne s'accroche à rien

La pomme chutant du haut ne s'accroche à rien

Tu demeures grosse et ronde

Son Ananu est venu, Dokonnu de teint très clair

Son Ayató est venu , Ganmenu de teint clair

Tu demeures grosse et ronde

Animation: Souhait de bienvenue au représentant du beau-père

Chant N° 4

È ɖɔ doo nú wè kóɖó

Agba wè ná ɖɔ nǔ

Wisán gósín Acɔmè

Bó ja xwé tɔn gbe ɔ

Agba wè ná ɖɔ nǔ lá

È ɖɔ doo nú wè kóɖó

Agba wè ná ɖɔ nǔ lá

Agba wè ná ɖɔ nǔ

Bɔ zogo tú ná yi alɔ ná lá

È ɖɔ doo nú wè kóɖó

Agba wè ná ɖɔ nǔ lá

❖ Découpage syntagmatique

Wisán gósín Acɔmè

// Wisán / quitter /Acɔmè//

Si Wisán quitte Acɔmè

Bó jà xwé tón gbe ó
// Et/ avancer vers / maison / sa /dans /interrogatif//

Et avance vers sa maison

Agba wè ná ɖɔ nũ lá
// Bombe / c'est /futur / dire / chose //

C'est la bombe qui détonnera

È ɖɔ doo nú we kóɖó¹⁴
// On / dire / bienvenue/ pour / toi /kóɖó//

On te souhaite la bienvenue

Agba wè ná ɖɔ nũ lá
Bombe / c'est /futur / dire / chose

C'est la bombe qui détonnera

❖ Une traduction intelligible

Si Wisan quitte Acɔmè pour avancer vers sa maison,

C'est par la détonnation de la bombe qu'on lui rendra les honneurs

Si l'on souhaite la bienvenue à Kóɖó¹⁴

C'est la bombe qui détonnera

Animation: Honneur au beau-père

Chant N° 5

É jé wè

Dokɔnnu Kenwu wé só àvɔ tɔn cyó

Bó só makpo nyi kó

É jé wè se à sécè

Vɔvɔ xéxé nukún lankan ɖɔhùn

❖ Découpage syntagmatique

É jé wè

// Il / convenir / toi//

Il te convient

Dokɔnnu Kenwu wé só avɔ tɔn cyó

// Dokɔnnu Kenwu /c'est / prendre /pagne / son /couvrir//

C'est Dokɔnnu Kenwu qui a pris son pagne pour se couvrir

É jε we se a sé cè

// Il / convenir /toi / entendre / interrogation / Seigneur / mon//

Il te convient, tu entends? Mon Seigneur

Vɔvɔ xéxé nukún lan kan dɔhùn

// Rouge / pure /yeux / viande / corde / comme//

Teint très claire, les yeux aux couleurs de la viande

❖ Une traduction intelligible

Il te convient

C'est Dokɔnnu Kenwu qui a pris son pagne

Qu'il a placé en bandoulière

Il te convient, tu entends? Mon Seigneur!

Teint très claire, les yeux aux couleurs de la viande

REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADEPOJU (A.), LEGUY (C.), DIARRA (P.), NDIAYE (L.), 1999, *La famille africaine : politiques démographiques et développement*, Karthala, p.110.

AKOHA, A. B., 1998, « Parole de griot, parole proférée chez les Fon :
Les panygériques du roi Agonglo » in *Le griot* vol.
VI pp. 55-74

ASSABA, (Claude), 1971, *Vivre et savoir en Afrique*, Editions GREG.

BADIAN, Seydou, 1963, *Sous l'orage*, Présence Africaine, Paris, 183p.

BEKPA-KINHO, S.D., 2004, *Vers une didactique de synthèse :
Alèkpéhanhou entre l'éducation traditionnelle et
l'éducation moderne, mémoire de maîtrise,
Université d'Abomey-Calavi*

BERNSTEIN, B., 1975, *Langage et classes sociales*, Editions de Minuit,
Paris

CASTELLAN, Yvonne, 1993, *Psychologie de la famille*, Privat, 213p.

CAVIN (A-C), 1998, *Droit de la famille burkinabé ; le code et les pratiques
à Ouagadougou*, l'Harmattan, P.92

CORNEILLE (Pierre), 1998, *Le Cid*, Larousse-Bordas, Paris, 207p.

DIOP, B., 1969, *Les contes d'Amadou Koumba*, Présence Africaine, Paris,
181 p.

DIOP, B., 1961, Les Nouveaux contes d'Amadou Koumba, Présence Africaine, Paris, 187p.

DJOBLO (B.) ; 1998, *La dot chez les KOTOKOLI de SOKODE*, Recueil Penant, P.92

DOUALAMOU, G., 1980, Langues guinéennes et éducation, Paris 15, UNESCO

DURKHEIM, E., 1963, L'éducation morale, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), (Collection Quadrige)

ENO BELINGA, S-M, 1978, La littérature orale africaine, Paris, Les Classiques Africains, 144p.

ERNY, P., 1982, L'enfant et son milieu en Afrique Noire, Edition Payot, Paris

FONDATION REGARD D'AMOUR, 2003, La famille et les défis du développement au Bénin, Imprimerie COPEF, Cotonou (Bénin)

GRAF, (Johson), 1986, Problèmes de la jeunesse, du mariage, de la famille, France

GUEDOU, A.G.G., Défense de mes sources, Porto-Novo, 72p. (Fascicule disponible et enregistré sous le n° 400GUE au CE.BE.LA.E / UAC Cotonou)

GUEDOU, A.G.G., 1976, Xo et Gbè langue et culture chez les fon du
Bénin, Paris Sela

GUICHARD (S.), 1980, *Droit patrimonial de la famille au Sénégal (Régimes patrimoniaux-libéralités-successions)* ; LGDJ-NEA, Collection bibliothèque africaine et malgache, Droit-Sociologie politique et Economie, Tome XXXII ; p.150

HAMPATE BÂ, A., 1961, Aspects de la civilisation Africaine, Présence Africaine, Paris

HESSOU, (Kossi René), at TCHOKPON, D., (Pierre), 1981, L'extension de la sécurité sociale dans le contexte socio-économique de la R.P.B., Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques et économique, 108p, Université Nationale du Bénin.

HUANNOU, A. et BOGNIAHO, 1993, Littérature Africaine, 2^{ème}, 1^{ère} et Terminale, Editions INFRE, 229p, Porto-Novo

KALISKY, (René), 1980, Yslam origine et essor du monde arabe, Marabout Université, vervier.

KOUASSIGAN (G-A), 1974, *Quelle est ma loi? Tradition et modernité dans le droit privé de la famille en Afrique Noire Francophone*, Pédone, pp.210-211.

KPATINDE, (Todégnon Codjo Firmin), 2005-2006, Les litanies

(Akɔmlamlà) dans la communauté
maxi de Savalú : Approche
sociolinguistique, mémoire de
maîtrise, Université d'Abomey-
Calavi, Cotonou (Bénin)

LACEMBE, A., 1986, Les rapports du couple en milieu Africain in Les
familles d'aujourd'hui, AIDEIF, INED, PUF, Paris.

LESTHAEGHE, et SURKYN, (1988), Exchange production and
reproduction women in sub-saharian
demographie regime IPD working papers, Brussels.

LEVI-STRAUSS, (Claude), 1967, Structures élémentaires de la parenté,
Paris.

L.N., Mensah, 1990, Salut de la femme, structures familiales fécondité :
transitions dans le Golf du Bénin, les dossiers de CEPED,
N°14, Paris, 28p.

LOCOH, (Thérèse), 1986, Famille et fécondité en Afrique de l'Ouest : cas
du Togo méridional contemporain, PUF, Paris.

LOCOH, (Thérèse), 1988, Structures familiales et changements sociaux in
D. Tabution (éd) Population et société en Afrique au
Sud du Sahara, l'Harmattan, Paris.

LOI N° 2002 – 07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la

Famille publié au J.O. sous le N° 23 bis du 1^{er} décembre 2007

MAUPOIL, B., 1988, La géomancie à l'ancienne côte des esclaves, Paris,

Institut d'Ethnologie, 690p.

MBOYO (E.), juin 1986, Conférence - débat sur le code de la famille, Kinshasa, p. 19, cité par Joséphine BITOTA MUAMBA, *Recherche sur le statut juridique de la femme en Afrique*, Thèse de doctorat en droit, Université des sciences sociales de Toulouse, octobre 2003, en ligne sur www.biu-toulouse.fr, p.89 (consulté le 25 Mars 2011).

MINISTERE DES AFFAIRES ISLAMIQUES, l'an 1420 de l'Hégire, Le

Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens, Royaume d'Arabie Saoudite

MOUHAMMAD, CHEIKH, ben AHMAD, ben ISMAIL, 1990, Le voile de la

femme musulmane ! Pourquoi ?, Editions

Daroussalm, London (Grande-Bretagne)

MUNZELE MUNZIMI (J-M), 2006, *les pratiques de socialité en Afrique* ; Editions Publibook, P.36

NEKPO, C.F., 1998, Education et Culture, CNPMS, Porto-Novo, Tome 2, 136p.

PERRAULT, Ch., 1967, Contes de ma mère d'Oye, Navarre, Paris

PLIYA, Jean, 1987, Les tresseurs de corde, Collection Hattier Cedex, Paris

QUENUM, M., 1999, Au pays des Fɔn : Us et Coutume du Danhomey,

Paris Maisonneuve et Larose, 170p.

QUENUM, Olympe-Bhêly, Un piège sans fin,

SALORT, (Marie Martine), et BREMOND), (Jamine), 1977, La Famille en

question, collection HATTIER, 79p.

SEMBENE, Ousmane, 2000, Les Bouts de bois de Dieu, Editions Bussière à
Saint-Amand (cher), Paris (France)

TCHANOU HODONOU, Colette, 2001, Visage du Bénin / Le guide du
tourisme et des affaires, 2^{ème} édition, Les
éditions Flamboyant, Cotonou

SOCIETE BIBLIQUE FRANCAISE, 1978, La Sainte Bible, Alliance
Biblique Universelle, Paris

TIDJANI, (Abdou Serpos), 1998, Notes sur le mariage au Dahomey,
Editions Nouvelles du Sud, pp 11 – 58.

UNIVERSALIS ENCYCLOPEDIA, 1968, Encyclopédie, Edition Navarre,
Paris

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	9
REVUE LITTERAIRE	14
PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LE MARIAGE ET LA DOT..	24
CHAPITRE PREMIER : VERS UNE SEMANTIQUE DU MARIAGE ET DE LA DOT....	25
1-1 Le mariage : une approche théorique.....	25
1-2 La dot : essai de définition.....	26
CHAPITRE DEUXIEME : ORIGINES DU MARIAGE ET DE LA DOT.....	28
2-1 Origines du mariage.....	28
2-1-1 Origines du mariage selon la culture fon.....	28
2-1-2 Des origines chrétienne et islamique du mariage.....	29
2-2 Origines de la dot.....	31
2-2-1 Théorie sur les origines et les valeurs de la dot selon la culture fon.....	31
2-2-2 Des origines de la dot selon les croyances religieuses.....	32
Vers une conclusion.....	32
DEUXIEME PARTIE : LES RITUELS DU MARIAGE ET DE LA DOT..	34
CHAPITRE PREMIER : LA CONCEPTION DU MARIAGE.....	35
1-1 Le choix du conjoint.....	35
1-1-1 Appartenance panégyrique ou ethnique.....	35
1-1-2 Une amitié scellée entre familles.....	39
1-2 Qui peut se marier ?.....	40
1-2-1 La jeune fille et ses qualités.....	40
1-2-2 Le jeune prétendant et ses qualités.....	41
1-2-3 Vers une conclusion.....	41

1-3 La gestion des fiançailles.....	42
1-3-1 La conduite de la future mariée.....	42
1-3-2 La conduite du futur époux.....	43
CHAPITRE DEUXIEME : LES RITUELS DE LA DOT.....	44
2-1 La dot des menstrues « Lânu » et leurs appellations.....	44
2-2 La remise du « Káxwé »	46
2-2-1 La consultation du Fá Ayidegun.....	46
2-2-1-1 Inventaire des principaux « Fádu ».....	48
2-2-1-2 Quelques combinaisons favorables aux unions conjugales.....	50
2-2-1-3 Quelques combinaisons défavorables aux unions conjugales... 	51
2-3 La petite dot et la demande de main.....	53
2-4 La grande dot.....	53
2-4-1 De son contenu.....	54
2-4-1-1 Selon les familles roturières.....	54
2-4-2-2 Selon les familles royales.....	56
2-4-3 Le jour de la dot, les chants et danses.....	56
CHAPITRE TROISIEME : LES RITUELS DU MARIAGE.....	66
3-1 L'apprêt de la jeune fille depuis les premières menstruations.....	66
3-1-1 Isolement et dispositions hygiéniques.....	66
3-1-2 La dilatation du clitoris.....	67
3-2 Les rituels du mariage proprement dits.....	68
3-2-1 La conduite de la jeune mariée vers le domicile conjugal.....	68
3-2-2 Vers une synthèse.....	73
3-2-3 Le choix du jour et du moment.....	74
3-3 La nuit de noce.....	74
3-3-1 Bénédiction et interdictions.....	74
3-3-1-1 Les bénédictions.....	74
3-3-1-2 Les interdictions et recommandations	79
3-3-2 La théorie de la virginité.....	79

3-4 L'apprêt du jeune garçon depuis l'adolescence.....	83
3-4-1 La circoncision.....	83
3-4-2 Le cadre environnemental du jeune garçon.....	84
TROISIEME PARTIE : PROFANATION DU MARIAGE, UN HERITAGE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE.....	85
CHAPITRE PREMIER : L'EMANCIPATION DE LA FEMME ET SES CONSEQUENCES...	86
1-0 Introduction.....	86
1-1 Le tatonnement dans le choix du conjoint et l'amour livresque.....	86
1-2 Le « mariage » dans la rue et la dépravation des mœurs.....	89
1-2-1 La recherche d'une beauté vaine : la dépigmentation.....	89
1-2-1-1 Les objets tranchants ou contondants.....	89
1-2-1-2 Les produits chimiques.....	90
1-2-2 Election de miss : vers une exhibition du sexe.....	90
1-2-3 Les mass média et la dépravation des mœurs.....	91
CHAPITRE DEUXIEME : VERS UNE REGLEMENTATION.....	94
2-1 La participation des confessions religieuses.....	94
2-2 Une volonté politico-administrative.....	94
2-3 Le divorce : une nouvelle mode de vie.....	95
2-4 Les causes du divorce et les balises religieuses.....	96
CONCLUSION.....	98
ANNEXE 1 : Les notes du bas des pages.....	102
ANNEXE 2 : Un corpus des chansons circonstanciées de la dot.....	104
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	114